

Exercice 1997 - Compte Administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée doit élire un Président de l'Assemblée. Je vous propose notre doyen Jean MILLE et je lui cède la parole.

M. MILLE : Merci Monsieur le Maire de me céder momentanément bien sûr votre place. Nous sommes cette année à mi-mandat et cette étude du compte administratif prend un caractère tout particulier. L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser les écarts entre les prévisions que nous avons votées et les réalisations faites au cours de cette année 1997. Comme le prévoit l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais dans un premier temps donner la parole à M. le Maire pour nous présenter avec des moyens modernes ce compte administratif 1997. Puis, Chers Collègues, je vous donnerai la parole pour que vous puissiez poser vos questions, faire vos commentaires et éventuellement expliquer votre vote.

Présentation de diapositives par M. le Maire.

M. LE MAIRE : Le budget de la commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifié par l'article 48.I de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I - le budget principal
- II - les budgets annexes
- III - les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître un solde positif de 97 642 KF.

L'excédent du Budget Principal qui s'élève à 60 623 KF représente 4,5 % des dépenses de l'exercice hors opérations de gestion active de dette. Il se situait en 1996 à 4,6 %, en 1995 à 4,8 %, en 1994 à 6,3 %. Les rattachements de charge et de produits à l'exercice se sont montés respectivement à 1 418 KF et 4 586 KF, ce qui a augmenté notre excédent de 3 168 KF.

Il faut souligner que l'accroissement du solde résulte pour partie de la recette exceptionnelle provenant du rattrapage de la DGF et de la DSU sur plusieurs années (1989 à 1997 : 14 543 KF).

Tous budgets confondus et hors opérations liées à la gestion active de la dette, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 80,7 %. Ce pourcentage était de 76,8 % en 1996.

Toujours pour le budget général, hors opérations liées à la gestion active de la dette, les dépenses de fonctionnement passent de 964 157 KF à 994 560 KF en 1997 (+ 3,2 %).

Evolution des dépenses de fonctionnement (tenant compte de l'intégration des subventions d'équipement en section de fonctionnement)	Inflation
1995 : 4,0 %	2,1 %
1996 : 2,8 %	1,5 %
1997 : 3,2 %	1,1 %

I - BUDGET PRINCIPAL

1 - Section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles s'établit comme suit :

	Opérations totales	Renégociation de la dette refinancée par emprunt	Opérations réelles
En dépenses :			
. prévisions	704 071 187,24	168 423 000,00	535 648 187,24
. réalisations	588 595 621,58	133 423 000,00	455 172 621,58
. restes à réaliser	-	-	75 431 976,00
En recettes :			
. prévisions	594 127 745,24	168 423 000,00	425 704 745,24
. réalisations	453 071 853,26	133 423 000,00	319 648 853,26
. restes à réaliser	-	-	78 806 139,00

Le taux de réalisation de nos dépenses d'équipement (comptes par nature 20 - 21 - 23) de la nomenclature M14 (études - acquisitions et constructions) est de 72,4 %, soit un taux très satisfaisant.

En nomenclature M12, le ratio calculé par le Ministère concernait les dépenses des chapitres 900 à 909, programmes communaux. Il a évolué comme suit au cours des dernières années :

Taux de réalisation des dépenses d'équipement	
Besançon	Moyenne des villes de France
1993 : 65,8 %	62,1 %
1994 : 73,7 %	67,4 %
1995 : 63,2 %	64,8 %
1996 : 68,5 %	
1997 : 72,4 %	

Ce taux reste supérieur à celui de la moyenne nationale (64,8 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1995 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	23 800 391	23 085 074	18 990 752	14 110 890 - 25,7 %	8 939 357
Recettes	2 993 495	2 098 589	2 725 495	346 306	1 712 083

Les dépenses de cette fonction qui s'élèvent à 14 111 KF sont réalisées à hauteur de 61,1 % des prévisions. Les restes à réaliser atteignent 8 939 KF et correspondent à la sous-fonction 022.

022 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 13 915 KF (16 914 KF en 1996) et se répartissent essentiellement dans les secteurs suivants :

* **Imprimerie** : 272 KF pour l'achat d'un copieur couleur. Un reste à réaliser de 460 KF (machine offset) a été reporté sur 1998.

* **Service Informatique - Télécommunications** : 3 161 KF de réalisations. Il convient de signaler des opérations engagées pour 5 704 KF reportées en 1998. Ces reports sont importants, le Service Informatique a obtenu au 4^{ème} trimestre 1997 des crédits complémentaires pour le renouvellement des micros et des imprimantes (1 583 KF) en vue du passage à l'an 2000, ce remplacement étant échelonné sur plusieurs exercices. La participation du Ministère de la Défense pour les travaux de raccordement au Réseau LUMIERE est intervenue également en fin d'année (1 700 KF). De plus, le Service Informatique a prévu de changer divers logiciels (Ressources Humaines, Etat-Civil). Ce renouvellement sera opérationnel en 1998.

Les dépenses concernent principalement l'acquisition de :

- logiciels : 1 516 KF plus 802 KF de reports,
- matériel informatique : 1 344 KF plus 2 271 KF de reports.

Le réseau LUMIERE Fibre Optique a généré 274 KF de réalisations et 2 440 KF de dépenses reportées sur 1998.

* **Les grosses réparations et l'entretien des bâtiments administratifs** effectués par les Services Electricité et Bâtiment atteignent 5 331 KF (dont 2 295 KF effectués en régie).

Les principaux chantiers concernent la restructuration du Centre Administratif Municipal (2 854 KF) avec la poursuite notamment des travaux du secteur Restaurants Scolaires (878 KF) ainsi que dans divers bâtiments administratifs (1 881 KF) : local de la fanfare des sapeurs-pompiers (209 KF), locaux pour l'Association Espoir Drogue (89 KF), ...

* **Le Service Parc Auto** : les acquisitions et les grosses réparations sur les véhicules passent de 4 900 KF à 5 126 KF auxquels il faut ajouter des dépenses engagées pour un montant de 1 346 KF (la Ville ayant octroyé des crédits complémentaires en fin d'année pour l'achat de matériel de déneigement et pour des véhicules destinés aux emplois de ville).

056 - Police Municipale

Les dépenses (196 KF) correspondent d'une part à une opération financière (136 KF) due au nouveau contrat de gérance passé avec la Ville et Via-Stationnement pour la fourrière véhicules (levée anticipée d'option de crédit bail et reprise de véhicules) et d'autre part à l'achat de matériel destiné aux policiers municipaux (60 KF postes portatifs et casques).

Fonction 1 - Enseignement

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	21 669 460	32 996 857	17 353 298	24 921 142 43,6 %	8 044 857
Recettes	2 639 362	9 076 320	1 858 720	7 723 602	1 339 492

Les dépenses sont chiffrées à 24 921 KF en 1997. 75,5 % des crédits de cette fonction ont été utilisés au cours de l'exercice.

11 - Enseignement du premier degré

Les dépenses de ce secteur s'élèvent à 24 574 KF (16 700 KF en 1996), les restes à réaliser à 7 856 KF. Les crédits ont été utilisés principalement pour la construction ou les grosses réparations des écoles primaires.

Certains travaux se poursuivent :

- la construction du groupe scolaire Granvelle : 14 551 KF (5 213 KF restant à réaliser)
- la reconstruction du groupe scolaire Jean Boichard : 547 KF.

D'autres travaux de gros entretien, de restructuration et de mise en conformité des jeux ont été réalisés dans diverses écoles pour un montant total de 8 539 KF.

Citons entre autres :

- groupe scolaire Herriot	549 KF
- groupe scolaire Fontaine-Ecu	509 KF
- école Montboucons	502 KF
- groupe scolaire Jean Macé	456 KF
- groupe scolaire Brossolette	304 KF
- groupe scolaire Chaprais	295 KF
- groupe scolaire Bourgogne	238 KF
- école Kennedy	230 KF
- école Battant	227 KF
- école maternelle Viotte	226 KF
- groupe scolaire Charles Fourier	215 KF

De nombreux travaux portant sur l'ensemble du patrimoine scolaire sont réalisés directement par nos services. Pour 1997, ils s'élèvent à 3 068 KF.

Les crédits engagés non consommés au cours de l'exercice ont été reportés sur 1998 à hauteur de 2 505 KF.

Les recettes de ce secteur s'élèvent à 6 046 KF correspondant essentiellement à diverses subventions versées pour le transfert du groupe scolaire Arsenal, par la Région (3 300 KF : soit la totalité de sa participation), par le Département (1 140 KF sur les 3 150 KF prévus, le solde sera versé en 1998).

183 - Hébergement et Restauration Scolaire

347 KF ont été utilisés pour l'achat de matériel dans les différents restaurants scolaires municipaux.

Fonction 2 - Culture - Vie sociale - Sports et loisirs

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	38 173 792	81 830 551	23 129 267	62 669 597	18 989 569
Recettes	9 302 777	24 437 866	5 603 377	18 471 271	5 947 845

Globalement les crédits de cette fonction ont été utilisés à 76,6 %. Les restes à réaliser (18 990 KF) concernent principalement le secteur culturel (9 134 KF) ainsi que le secteur des sports (9 255 KF).

21 - Information - Communication

Les dépenses concernant l'activité des services Relations Publiques et Communication sont sensiblement identiques à celles de 1996 (189 KF).

22 - Activités artistiques

Toutes les actions en faveur de la production et de l'enseignement artistiques sont regroupées dans cette sous-fonction (1 267 KF).

Les grosses réparations dans les établissements sont chiffrées à 914 KF, tandis que les acquisitions de matériel s'élèvent à 353 KF. Il faut souligner que 1 732 KF ont été engagés et reportés sur 1998.

233 - Bibliothèques et médiathèques

Les dépenses atteignent 718 KF et correspondent à l'entretien et aux grosses réparations dans les bâtiments (162 KF) et à diverses acquisitions de matériel pour l'activité de ce secteur (556 KF).

Le remplacement de l'alarme et de la détection incendie à la bibliothèque d'étude et de conservation a été lancé en 1997 (évalué à 682 KF) et se poursuit en 1998.

234 - Musées

Les réalisations consacrées aux Musées se chiffrent à 3 223 KF (auxquels il faut ajouter 2 949 KF de reports). Des travaux concernant la vidéo-surveillance du Musée des Beaux-Arts ont été faits pour un montant de 868 KF. La construction du Musée du Temps a commencé (754 KF). 2 326 KF ont été engagés en 1997 et sont reportés sur 1998.

Les acquisitions de collections ou de restauration d'oeuvres d'art pour les Musées s'élèvent à 1 541 KF.

Les recettes qui atteignent 600 KF correspondent à diverses subventions versées. Il faut noter aussi 2 340 KF de restes à réaliser.

235 - Monuments historiques

Les dépenses s'élèvent à 2 524 KF. La réfection des remparts de la Citadelle ont généré 1 647 KF de dépenses. La restructuration du parc zoologique a débuté en 1997 (259 KF) et se poursuivra en 1998. D'autres restaurations de monuments historiques ont été faites (618 KF) notamment la statue de la Fontaine Saint-Quentin place Victor Hugo pour un montant de 512 KF.

La Ville a encaissé 312 KF de subventions (68 KF de l'Etat pour la statue de la Fontaine Saint-Quentin, du Département 141 KF pour la réfection des remparts de la Citadelle et 104 KF pour divers monuments historiques).

239 - Autres actions de conservation et de diffusion du patrimoine

3 516 KF ont été dépensés pour rénover divers bâtiments : l'Eglise Sainte-Madeleine (2 986 KF et 1 112 KF reportés sur 1998) et des établissements culturels (519 KF pour l'Eglise de Velotte).

La réfection de la façade de l'Eglise Saint-Maurice a été engagée en 1997 (1 100 KF) et reportée en 1998. La Ville de Besançon a encaissé 622 KF de subventions pour l'Eglise Sainte-Madeleine.

241 - Action culturelle

Cette rubrique regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique ne peut être que secondaire.

Les dépenses s'élèvent à 412 KF et ont été utilisées à diverses acquisitions de matériel pour les services culturels.

242 - Action socio-éducative

Cette sous-fonction a généré 1 013 KF de dépenses :

- l'entretien et les grosses réparations des bâtiments à hauteur de 880 KF. La restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Claude se poursuit (505 KF), des travaux à la MJC de Palente (108 KF) ont été également réalisés,

- l'acquisition de petit matériel pour cette activité (133 KF).

Les recettes s'élèvent à 390 KF avec notamment l'encaissement d'un autre acompte (244 KF), de la subvention du Département pour la Maison de Quartier de Saint-Claude.

251 - Sports

Les dépenses de ce secteur atteignent 49 808 KF de réalisations et 9 255 KF d'opérations engagées non mandatées. Certains travaux ont été poursuivis :

- l'ensemble sportif de Saint-Claude : 3 210 KF

- la piscine La Fayette : 32 829 KF.

D'autres travaux ont été entrepris pour un montant de 3 006 KF.

Citons entre autres :

- travaux d'électricité : 936 KF (hall de la patinoire, stade municipal, piscine couverte, ...)
- travaux sur les terrains de sport : 785 KF
- travaux de réparations confiés à l'entreprise ou faits en régie : 1 285 KF (COPSB 259 KF, Club Pugilistique Bisontin 179 KF).

Le Service des Sports a acquis pour 770 KF de matériel sportif.

En 1997, la Ville de Besançon a résilié le contrat la liant au COPSB. Cette décision a entraîné des opérations d'ordre pour un montant de 9 801 KF en dépenses et 5 504 KF en recettes (intégration du bâtiment dans le patrimoine de la Ville et la reprise des emprunts contractés par le COPSB pour la construction). La recette d'ordre concernant l'intégration du prêt figure pour 4 297 KF au chapitre 913.

Les recettes qui s'élèvent à 14 119 KF correspondent à l'encaissement d'une partie du prêt projet urbain (5 810 KF) pour le secteur sportif (dont 4 000 KF pour la piscine), à l'intégration du patrimoine du COPSB (5 504 KF), à une opération d'ordre pour l'encaissement d'une indemnité de sinistre (local affecté à l'Olympique Bisontin 3, chemin des Montboucons) pour 1 080 KF et à l'encaissement de 1 725 KF de subventions.

Fonction 3 - Santé

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	1 483 717	632 151	1 383 762	41 750	590 328
Recettes	537 856	0	537 878	0	0

Les dépenses de cette fonction atteignent 42 KF et concernent essentiellement l'acquisition de matériel pour le Service Hygiène-Santé (34 KF).

Dans les opérations engagées non mandatées (590 KF), il y a la cession gratuite du terrain au CHS de Novillars qui s'implante dans la ZAC de Planoise ; cette cession est évaluée à 503 KF, elle est considérée comme une subvention d'équipement en nature.

Fonction 4 - Interventions sociales

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	1 764 990	1 391 302	1 566 552	973 377	377 262
Recettes	355 740	542 440	355 740	542 440	0

Les dépenses se chiffrent à 973 KF et sont réalisées à hauteur de 70 %. Les recettes quant à elles s'élèvent à 542 KF.

462 - Aides à la famille

Les crédits utilisés (125 KF) ont permis de réaliser divers travaux dans les centres sociaux.

463 - Crèches et garderies

Les travaux ont généré 848 KF de dépenses, notamment pour le centre aéré de Bregille (440 KF), la crèche des Epoisses (171 KF).

La réfection de la crèche de Saint-Ferjeux, réalisée en 1996, a été partiellement financée par un prêt projet urbain de la Caisse des Dépôts et Consignations (330 KF).

49 - Interventions sociales - Autres services

A ce chapitre, est encaissé le solde (172 KF) de la subvention destinée à l'aire de stationnement des gens du voyage.

Fonction 5 - Logement

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	39 695	0	0	0	0
Recettes	0	10 500 000	0	10 100 000	0

Les opérations retracées à ce chapitre (10 100 KF) représentent la cession à la SAIEMB de la Gendarmerie «Combe Saragosse» (6 500 KF) et de l'Hôtel Champagny (3 600 KF).

Fonction 6 - Développement local

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	157 990 710	106 854 753	107 919 101	77 257 827	29 211 253
Recettes	37 011 993	29 328 865	26 953 775	19 130 443	8 510 756

Avec la modification de la nomenclature M14 en 1997, les transports collectifs urbains (sous-fonction 63 en 1996) ont été transférés à la fonction 8 «Transports».

Pour connaître l'évolution exacte de la fonction 6, il convient de réajuster les chiffres comme suit :

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	133 886 058	106 854 753	90 817 370	77 257 827 - 14,9 %	29 211 253
Recettes	33 949 185	29 328 865	24 104 447	19 130 443 - 20,6 %	8 510 756

Les dépenses s'élèvent à 77 258 KF et sont réalisées à hauteur de 72,3 %, les recettes (19 130 KF) à 65,2 %.

60 - Développement local - Services communs

Les dépenses atteignent 1 451 KF et concernent l'activité du service Plan (cartographie et topographie).

622 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Les dépenses sont chiffrées à 5 293 KF. Elles se répartissent ainsi :

- acquisition de véhicules : 1 958 KF
- fonds de renouvellement pour l'usine d'incinération : 2 363 KF et 1 147 KF engagés mais reportés sur 1998
- aménagement de points de dépôt (collecte du verre, de l'huile, ...) : 778 KF.

628 - Réseaux et services divers

Les crédits (7 879 KF) ont été utilisés pour :

- l'acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière de Saint-Claude : 1 438 KF
- la poursuite de l'aménagement du Parc Scientifique pour l'installation de l'ENSMM : 306 KF
- l'amélioration du réseau d'éclairage public : 5 914 KF.

Les recettes s'élèvent à 4 200 KF. Elles concernent principalement l'affectation d'une partie du prêt projet urbain (2 800 KF) pour le réseau d'éclairage public, le versement de la participation de la SAIEMB pour les Résidences Universitaires (600 KF).

64 - Routes et voirie

Les travaux de voirie ont généré 40 683 KF de dépenses réalisées et 9 336 KF de dépenses reportées.

Les plus gros chantiers sont les suivants :

- tunnel : 7 442 KF et 2 538 KF engagés et reportés, soit 800 KF pour la sculpture, 1 200 KF pour le tunnel fluvial et 270 KF pour le passage des fibres optiques pour le raccordement à la Police

- aménagement des rues du centre-ville : 4 550 KF

- acquisition d'horodateurs et équipement des parkings du centre-ville (Cusenier et Saint-Paul notamment) : 5 272 KF

- plan Lumière pour les édifices de la Ville : 2 001 KF

- réfections habituelles de revêtement de chaussées : 15 222 KF (diverses chaussées, cours et allées : 3 664 KF, chemin des Tilleroyes : 740 KF, rue Andrey : 523 KF)

- plan de jalonnement : 812 KF

- programme local de sécurité routière : 562 KF

- acquisition de véhicules de voirie : 1 652 KF.

Les recettes atteignent 2 808 KF et correspondent à l'encaissement de diverses subventions (283 KF), de la participation d'EDF-GDF pour l'éclairage des remparts de la Citadelle (800 KF) ainsi qu'à celles des lotisseurs chemin des Tilleroyes (1 000 KF) et giratoire rue de Belfort/rue de la Corvée (250 KF).

651 - Réserves foncières

La Ville de Besançon a acquis pour 5 850 KF de terrains et de bâtiments et a engagé pour 2 147 KF qui seront payés sur 1998.

Elle a cédé gratuitement à la Région un terrain pour construire le pôle sportif régional des Montboucons (valeur 1 650 KF). La somme de 941 KF correspond à une opération d'ordre pour matérialiser une modification d'imputation d'un mandat en 1996.

652 - Espaces verts urbains

L'aménagement d'espaces verts a généré 4 579 KF de dépenses dont 1 385 KF pour le parc urbain de Planoise, 1 211 KF pour les jardins du Casino ainsi que 1 983 KF pour divers travaux, notamment pour le remplacement des jeux, du matériel dans les parcs et promenades. Les opérations lancées mais non réalisées se chiffrent à 2 865 KF.

Les recettes (1 587 KF) englobent :

- la subvention de la Région (310 KF) ainsi qu'une partie du prêt projet urbain (500 KF) pour le parc urbain de Planoise

- la subvention du Département (171 KF) pour l'aménagement des jardins du Casino

- le prêt projet urbain (530 KF) attribué pour le remplacement des jeux dans les parcs publics.

653 - Aménagement du tissu urbain

Les dépenses s'élèvent à 6 145 KF et sont destinées principalement à la restructuration de la place du Marché (4 977 KF) ainsi qu'au ravalement de façades des bâtiments municipaux (751 KF réalisés et 1 267 KF engagés mais reportés sur 1998).

Les restes à réaliser atteignent 4 608 KF avec notamment les travaux de résorption d'habitat insalubre, îlot Bacchus (2 000 KF).

Les ventes de terrains ont généré 2 474 KF de recettes et l'encaissement de subventions 376 KF.

66 - Actions en faveur du développement social urbain

Ces actions totalisent 5 378 KF de dépenses réalisées et 5 495 KF engagés mais reportés sur 1998.

Les principales opérations ont été faites à Palente-Orchamps (2 216 KF), à Brulard (2 198 KF réalisés et 4 313 KF reportés), à Planoise (520 KF).

Les recettes (4 787 KF) correspondent à l'encaissement de subventions ou de prêts pour les opérations décrites ci-dessus (DSQ Palente-Orchamps : 1 727 KF, convention Brulard : 2 676 KF).

Fonction 7 - Environnement et aménagement de l'espace naturel

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	84 958	41 911	84 957	41 451	0
Recettes	0	0	0	0	0

77 - Actions spécifiques contre la pollution

Les crédits (41 KF) ont été utilisés pour l'achat de matériel destiné à cette activité.

Fonction 8 - Transports

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996 sous-fonction 63	1997	1996 sous-fonction 63	1997	
Dépenses	24 104 652	23 726 199	17 101 731	15 674 264 - 8,3 %	8 050 724
Recettes	3 062 808	2 884 030	2 849 328	2 777 290 - 2,5 %	106 740

Les réalisations atteignent 66 % en dépenses et 96 % en recettes.

Les acquisitions de matériel roulant s'élèvent à 14 779 KF, soit l'essentiel des dépenses réalisées. Les autres acquisitions (matériel et mobilier) ressortent à 253 KF.

Différents travaux (terminus ou réseaux) ont été réalisés à hauteur de 642 KF.

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA correspondent à 2 671 KF, montant réaffecté en dépenses à cette activité.

Les reports en dépenses, 8 051 KF, concernent pour 5 354 KF des acquisitions de bus, pour 1 401 KF des acquisitions de matériel et mobilier et pour 1 295 KF des travaux.

En recettes, il nous reste à encaisser le solde de la subvention accordée par l'Etat pour l'étude portant sur l'intermodalité des villes moyennes.

Fonction 9 - Action économique

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	7 632 192	11 123 476	3 026 810	9 488 722	1 228 626
Recettes	17 075 012	8 337 076	11 120 107	2 622 050	5 639 223

Les dépenses sont réalisées à 85 % et les recettes à 31 %.

Les principales dépenses concernent les travaux dans les zones industrielles et notamment à hauteur de 1 353 KF pour la zone artisanale de l'Espérance et de 665 KF pour le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon.

L'acquisition des anciens bâtiments SUPERFOS (4 000 KF) est intervenue le 12 mai 1997.

Une dépense de 1 109 KF a permis la régularisation d'une avance consentie à la Société SICA-GAB en 1995 pour des travaux à l'Abattoir, cette opération matérialise l'intégration du montant de ces travaux en patrimoine.

Les travaux de remise en état du camping s'élèvent à 1 687 KF.

Les reports de dépenses concernent pour 937 KF les travaux du camping de Chalezeule et pour 200 KF le domaine de l'économie.

En recettes, on trouve le corollaire de la dépense pour SICA-GAB, 1 109 KF qui solde l'avance consentie en 1995, l'encaissement de diverses subventions :

311 KF du Département pour les zones industrielles ou artisanales,

389 KF de la Région pour le camping de Chalezeule.

Nous avons également reçu de la SEDD le remboursement (773 KF) d'une avance consentie pour la ZAC La Fayette.

Les reports de recettes correspondent pour l'essentiel aux avances en garantie d'emprunts consenties au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon (5 499 KF).

Chapitre 910 - Mouvements financiers

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	281 259 508	16 152 690	276 565 443	13 794 125	0
Recettes	3 491 087	10 624 248	3 491 087	9 820 330	0

Suite à une évolution de la nomenclature M14 en 1997, la comparaison de ce chapitre budgétaire avec l'exercice 1996 pour les dépenses n'est pas possible. En effet, en 1996 ce chapitre enregistrerait pour une grande partie tous les mouvements financiers relatifs aux opérations de gestion de la dette alors qu'en 1997 ces opérations sont retracées au chapitre 913 «Ressources externes non définitives».

1) Les titres de participations

Les dépenses qui s'élèvent à 8 910 KF se ventilent de la manière suivante :

- 3 KF pour l'adhésion de la Ville à «l'Alliance Mondiale des Villes contre la pauvreté». Par cette action, la Ville a souhaité s'associer à la Journée Mondiale du refus de la Misère.

- 0,8 KF de réduction du titre émis en 1996, vente d'actions du CLF. Le produit de la vente aurait dû être encaissé pour son montant net perçu après déduction des frais.

- 756 KF pour la souscription de la Ville à l'augmentation du capital social de la SEM de la Citadelle. Ce nouvel apport de la Ville est destiné à assurer la poursuite du programme d'investissement sur le site de la Citadelle.

- 8 000 KF pour l'augmentation du capital social de la SAIEMB afin de conduire des actions immobilières pour l'implantation d'activités industrielles et commerciales.

- 150 KF pour la constitution du capital social de la Société d'Economie Mixte qui est chargée de l'animation, la gestion et la mise en valeur du Parc des Expositions et des Congrès.

Les recettes (164 KF) correspondent à la vente par la Ville de 330 actions CLF Dexia France.

2) Les créances immobilisées

- Les créances pour avances en garanties d'emprunts correspondent :

* en dépenses, à un crédit de 1 182 KF qui a permis de faire face à la mise en jeu de garanties d'emprunts accordées par la Ville,

* en recettes, au remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu des garanties d'emprunts (2 656 KF).

- Les créances sur transfert de droits à déduction de TVA se rapportent :

* en dépenses, aux opérations de transfert au concessionnaire CTB du droit à récupération de la TVA (2 671 KF) et qui font l'objet d'une opération d'ordre qui a son corollaire en recettes à la fonction 90.81.

* en recettes, au reversement de la TVA récupérée par la CTB pour le compte de la Ville (3 484 KF).

- Les créances sur autres établissements publics (2 400 KF) enregistrent en recettes le dernier versement différé du prix des terrains cédés en 1991 par la Ville à la SEDD dans le cadre de la ZAC Louise Michel.

- Les créances sur particuliers font l'objet :

* en dépenses, d'une avance remboursable (1 032 KF) versée pour le PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economie) dans l'attente du versement d'une subvention européenne.

* en recettes :

. d'un remboursement d'une partie de l'avance remboursable versée à «Capital Risque Franche-Comté» pour la Société Méca Control (83 KF),

. d'un remboursement d'une avance de trésorerie (1 032 KF) par le PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economie).

Chapitre 912 - Ressources externes définitives

En francs	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1997
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	-	-	-	-	0
Recettes	29 309 220	33 398 717	29 309 220	37 339 432	0

Une évolution de la nomenclature M14 entre les exercices 1996 et 1997 ne permet pas de comparer le chapitre 912. Pour 1996, les recettes, soit 29 309 KF correspondaient à l'intégration à la section d'investissement d'une partie du solde de l'exercice 1995 qui ressortait à 53 359 KF.

En 1997, figurent à ce chapitre les recettes suivantes :

- 15 770 KF de récupération de TVA par le biais du Fonds de Compensation de TVA,
- 2 747 KF de taxes locales d'équipement,
- 926 KF de participations pour non-réalisation d'aires de stationnement,
- 11 857 KF d'amendes de police ; cette recette correspond à deux exercices, soit 4 792 KF au titre de 1996 et 7 065 KF au titre de 1997,
- 1 337 KF de subventions en annuités versées à la Ville :
 - * par le District pour le remboursement du capital des annuités de prêts contractés pour les collèges,
 - * par le Département pour le remboursement du capital des prêts réalisés pour la construction des collecteurs rues Russel et de Cologne, le centre médico-social des Epoisses, la mini-crèche de Châteaufarine et pour la deuxième tranche navigation de plaisance,
 - * par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour le capital du prêt contracté pour les travaux du centre de rééducation.

La part «intérêts» des annuités de ces mêmes prêts remboursée à la Ville figure au chapitre 934 pour un montant de 593 KF.

- 4 694 KF correspondant au remboursement du capital de l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus financé à partir du versement-transport. Le remboursement de la part «intérêts» figure au chapitre 936 pour 1 288 KF.

Chapitre 913 - Ressources externes non définitives

En francs	Prévu 1997	Réalisé 1997	Restes à réaliser 1997
Dépenses	303 178 348	266 596 101	0
Recettes	338 370 106	219 669 671	55 550 000

La comparaison des exercices 1996 et 1997 doit tenir compte :

- d'une évolution de la nomenclature M14 qui ne permet pas de rapprocher les chapitres 913 des deux exercices, en 1996, les mouvements financiers liés à la dette apparaissaient aux chapitres 910 et 914, alors qu'en 1997 ils sont comptabilisés au chapitre 913.

- des procédures de gestion active de dette qu'il est nécessaire de faire ressortir pour comparer les exercices sur des bases identiques.

Dépenses**a) Gestion active de dette**

Une politique de gestion active de dette a été conduite, courant 1997, par la Ville :

➤ *dans la perspective du passage à l'Euro*

* Un encours de 14 MF en devises libor DEM + 0,20 % a été remboursé par anticipation et refinancé par un prêt multi-index. Cette transformation était justifiée par le fait que :

- les échéances européennes pouvaient perturber les marchés financiers
- la parité FRF/DEM à la date de sortie soit 3,3567 était proche de la parité de départ 3,3485
- la convergence entre taux courts allemands et taux courts français ne permettait plus d'obtenir un gain sur les intérêts
- nous obtenions avec un prêt multi-index une plus grande souplesse de gestion, une marge sur Pibor ramenée de 0,20 % à 0,13 % et 0,15 % sur T4M, TAM, TAG.

A signaler que le recours à ce prêt en devises en 1990 a permis une économie de 1,7 MF par rapport au même prêt réalisé en Francs Français et indexé sur Pibor 6 mois et une économie de 4,7 MF par rapport au même prêt réalisé à taux fixe (10,70 % à l'époque).

* Pour éviter, lors du passage à l'Euro, que les modalités de révision des index TMO et TME ne renchérisse la valeur des indices, divers contrats d'un montant total de 18,4 MF ont été remboursés par anticipation et refinancés sur leur durée résiduelle par des taux fixes très intéressants (4,33 % sur 5 ans et 4,64 % sur 6 ans).

➤ *Pour obtenir plus de souplesse de gestion et abaisser le coût des marges sur taux indexés*

* Un encours de 24 MF indexé en Pibor 1 an + 0,40 % pour lequel la renégociation de la marge était impossible a été transformé en un contrat multi-index avec une marge ramenée à 0,15 % sur Pibor et 0,20 % sur TMM, TAM, TAG.

* Par ailleurs, la Ville a demandé à son principal prêteur, le Crédit Local de France, de bien vouloir réexaminer les marges sur ses contrats de prêts à taux indexés. L'action portait sur un encours de 157,6 MF et la Ville a obtenu des réductions de marges comprises entre 0,04 % et 0,10 %.

➤ *Pour se constituer un fonds d'endettement en taux fixe très bas*

Le niveau des taux longs, historiquement bas, a incité la Ville à se constituer un fonds d'endettement très bas sécurisé par rapport aux variations des marchés et à la remontée des taux toujours possible.

* des options taux fixe ont été exercées sur des encours indexés en TAM avec marges élevées pour un montant de 151 MF (les taux fixes obtenus se situent entre 4,38 % pour une durée de 4 ans et 4,97 % pour une durée de 8 ans).

* divers contrats de prêt à taux fixes élevés pour un montant global de 10,6 MF ont été renégociés et refinancés avec des taux fixes intéressants (4,33 % sur 5 ans et 4,85 % sur 7 ans).

Pour ces opérations de gestion active, la Ville a versé 1 583 KF d'indemnités de remboursement anticipé qui ont été capitalisées pour 1 338 KF et autofinancées au chapitre 936 pour 245 KF.

➤ *Pour résorber ses excédents temporaires de trésorerie*

La Ville a inscrit en prévision de dépenses et de recettes un crédit de 100 MF pour permettre la gestion optimum du Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR).

Pour résorber ses excédents ponctuels de trésorerie, il a été procédé à des remboursements temporaires de capital et à des retirages pour un montant de 65 MF, ce qui a permis de réduire nos frais financiers de 1 035 KF.

A titre d'information, la structure de notre dette au 31 décembre 1997 pour le budget principal ressort à :

- taux fixe 58 %

- taux indexés 42 %

dont taux révisables 27 %
et taux variables 15 %

Bilan des opérations de gestion active de dette

	Dépenses		Recettes	
	1996	1997	1996	1997
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette Dont capital autofinancé	96 114 313,28 - 1 010 313,28	67 240 631,60 - 155 742,60		
Remboursement des indemnités capitalisées		1 338 111,00		
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette			95 104 000,00	68 423 000,00
Opérations d'ordre CLTR - remboursements anticipés - retirages	49 000 000,00	65 000 000,00	49 000 000,00	65 000 000,00
TOTAL hors autofinancement	144 104 000,00	133 423 000,00	144 104 000,00	133 423 000,00

b) Mouvements financiers indépendants de la gestion active de dette y compris la part autofinancée

En francs	Prévu 1997	Réalisé 1997	Restes à réaliser 1997
Dépenses	134 755 348	133 173 101	0
Recettes	169 947 106	86 246 671	55 550 000

Les dépenses réelles atteignent 133 173 KF dont :

- 111 843 KF de remboursement de dette en capital
- 18 830 KF d'intérêts courus non échus (intérêts de l'échéance 1996 au 31/12/96)
- 2 500 KF de désendettement suite à la vente de la caserne de gendarmerie à la Combe Saragosse et de l'Hôtel de Champagny.

Les recettes réelles s'élèvent à 86 247 KF dont 71 297 KF à ce chapitre et 12 596 KF dans différentes fonctions et correspondent à :

* la réalisation de l'emprunt globalisé pour 83 893 KF ; les prévisions étaient de 80 000 KF au budget primitif et de 8 897 KF au budget supplémentaire auxquelles il convient d'ajouter un budget reporté de 76 996 KF. Cette enveloppe a été réalisée auprès des organismes suivants :

Crédit Local de France	54 297 KF
Caisse d'Epargne	15 000 KF
Crédit Agricole	<u>2 000 KF</u>
	71 297 KF
Caisse des Dépôts et Consignations (Prêt Projets Urbains éclaté dans différentes fonctions)	<u>12 596 KF</u>
	83 893 KF

* une opération d'ordre destinée à provisionner les intérêts courus non échus de l'échéance des prêts 1997 au 31/12/1997 afin de les rattacher à l'exercice 1997 conformément à la procédure M14 (14 950 KF). Une dépense de même montant est inscrite au chapitre 936.

Par ailleurs, sur 82 000 KF d'emprunts non réalisés, 55 550 KF ont été reportés sur l'exercice 1998.

* * *

Contrairement à ce qui existait en M12, la section d'investissement n'a plus à être présentée en équilibre, seul l'équilibre global est recherché.

Ainsi pour le Budget Principal, le tableau suivant peut être présenté, hors réaménagement de dette financée par emprunt :

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	455 172 621,58	319 648 853,26	- 135 523 768,32
Fonctionnement	898 287 274,39	1 094 433 615,65	+ 196 146 341,26
TOTAL	1 353 459 895,97	1 414 082 468,91	+ 60 622 572,94

Le programme d'investissement 1997 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 135 524 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1997.

Le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement est égal à 135 523 768,32 F, ce qui correspond au prélèvement en M12.

L'autofinancement de la section d'investissement ressort ainsi à :

$$\frac{100 \times 135\,523\,768,32}{455\,172\,621,58} = 29,8 \%$$

contre 33,6 % en 1996.

2 - Section de fonctionnement

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses les opérations réelles ventilées par fonction ; elles permettent de faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de dette refinancée par emprunt, une augmentation de 3,5 % des dépenses et de 6,8 % des recettes.

Depuis le début du mandat, les dépenses et recettes de fonctionnement ont varié comme suit (en tenant compte des modifications entre les nomenclatures M12 et M14) :

	Dépenses	Recettes
1995	+ 3,8 %	+ 6,5 %
1996	+ 3,1 %	- 0,5 %
1997	+ 3,5 %	+ 6,8 %

Les effets de la M14 ont une répercussion sur les recettes de fonctionnement. Rappelons que le solde de l'exercice 1996 ressortait à 53 555 KF dont seulement une partie figure en recettes de fonctionnement 1997, l'autre partie non utilisée figurant en recettes d'investissement pour 17 443 KF.

L'évolution des recettes de l'exercice 1997 par rapport à 1996 calculé hors excédent de l'exercice précédent donne :

1996		1997	
1 024 596 KF	(partie du solde CA 1995 affecté à la gestion 1996)	1 094 434 KF	(partie du solde CA 1996 affecté à la gestion 1997)
- 24 833 KF		- 36 112 KF	
999 763 KF		1 058 322 KF	+ 5,9 %

Cette évolution inclut 4 586 KF de rattachement de produits à l'exercice 1997 ainsi qu'une recette exceptionnelle de 14 543 KF, rattrapage DGF et DSU de 1989 à 1997 et est globalement tout à fait satisfaisante.

Un examen plus approfondi des dépenses et des recettes sera fait fonction par fonction et également pour chacun des chapitres globaux des charges non ventilables.

Crédits gérés par le Service Ressources Humaines

I - Evolution des principales composantes

Maîtrise de la masse salariale

Les prévisions budgétaires 1997 s'établissent pour la dépense globale à 406 229 KF dont 401 741 KF pour les salaires et charges (comptes 63 et 64). Par rapport au BP 1996, ce budget était en augmentation de 1,70 % pour les services existants, compte tenu du transfert des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale au Centre Communal d'Action Sociale. Ce budget intégrait la création de 20 emplois Ville.

Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines dégagent en 1997, en dépenses, un excédent de 2 317 KF.

1) Effectifs - Personnel permanent

L'objectif fixé était de ne pas remplacer la totalité des départs à la retraite afin notamment de rechercher à minimiser l'impact d'une prochaine hausse des contributions CNRACL.

Le personnel permanent à temps complet et à temps non complet de la Ville (y compris les budgets annexes) est passé de 2 218 agents (2 069 en équivalent temps complet) en décembre 1996 à 2 159 agents (2 032 en équivalent temps complet) en décembre 1997, soit une diminution de 37 ETC dont 19 ETC résultant du transfert du personnel des CIESF au CCAS dans le cadre de la clarification de la gestion de certains personnels.

Il convient de noter que la comparaison des effectifs d'une année sur l'autre est difficile dans la mesure où un décalage existe entre les recrutements autorisés et leur mise en oeuvre effective compte tenu de l'allongement des délais de recrutement lié aux conditions statutaires d'organisation des concours.

Par ailleurs, 30 agents de la Ville ont bénéficié d'un congé de fin d'activité en 1997. Ils ont été ou seront remplacés conformément aux engagements pris.

2) Création de postes

Dans ce cadre, 7 créations de postes ont été rendues possibles par le non- remplacement de départs à la retraite :

- Police Municipale : 3 agents (2 gardiens de police municipale et 1 receveur placier)
- Bibliothèques : 2 postes pour le dépôt légal (remboursement de l'Etat)
- Sports : 2 postes (complexe omnisports des Torcols - recrutements réalisés par anticipation sur ceux à intervenir à la piscine La Fayette).

3) Personnel temporaire

Les crédits de personnel temporaire affectés aux remplacements de titulaires indisponibles et aux renforts ponctuels sont passés de 4 885 KF en 1996 à 4 783 KF en 1997 (6 876 KF avec charges) soit une légère diminution de 2 %.

4) Heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires a légèrement diminué en 1997, passant de 2 594 KF en 1996 à 2 473 KF en 1997, soit une réduction de 4,6 %.

Les heures supplémentaires représentent 0,6 % des dépenses de personnel.

5) Régime indemnitaire

L'évolution des régimes indemnitaires prévue en 1992 a de nouveau été gelée en 1997.

Par ailleurs, les régimes indemnitaires de la filière animation et du cadre d'emplois des agents de police municipale ont été définis dans le respect des modalités définies par le Conseil Municipal le 17 février 1992 et par références aux filières existantes.

6) Convention entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales

Dans ce cadre :

- une progression de la subvention allouée au COS de 0,1 % par an d'ici l'an 2000 a été décidée (passage de 0,6 % des rémunérations concernant les emplois permanents du budget principal et des budgets annexes en 1996 à 1 % de celles-ci en 2000 (coût de l'augmentation : 290 KF par tranche de 0,1 %)),

- le subventionnement de l'Amicale des Retraités et de l'ASMB a été repris par la Ville afin de respecter l'interdiction faite à une association subventionnée sur fonds publics de verser à son tour des subventions à d'autres associations (coût : 110 KF).

7) Poursuite de la politique de titularisation des agents non titulaires

21 agents ont été stagiarisés dans ce cadre en 1997, notamment dans les crèches.

Les concours réservés prévus par le protocole d'accord pour la résorption de l'emploi précaire ont été mis en oeuvre.

8) Emploi des jeunes

En 1997, la Ville a mis en place 17 postes emplois ville. Ce dispositif a pour but de faciliter l'insertion des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et résidant dans les zones urbaines sensibles. Il a été conçu à la Ville comme un sas d'entrée dans les services municipaux sur les emplois permanents au fur et à mesure des vacances de postes, l'intégration de ces emplois, à son terme, dans l'effectif du personnel permanent étant en outre prévue bien qu'il n'y ait aucune obligation statutaire en la matière.

Les intéressés, en fonction, intégreront le nouveau dispositif emploi jeune.

9) Recettes

Le total des recettes prévues au BP 1997 s'élevait à 8 000 KF. Une somme de 8 411 KF a été réalisée.

II - Aspects qualitatifs

1) La Nouvelle Bonification Indiciaire

Après une concertation avec les organisations syndicales, la NBI a été étendue à 191 nouveaux agents, pour un coût de 1 MF, dans deux principaux domaines :

- * les fonctions d'encadrement,
- * l'exercice de certaines fonctions, dans certaines conditions, dans les zones dites sensibles.

Dans la continuité des mesures décidées par le Conseil Municipal le 13 décembre 1993, le régime indemnitaire des cadres d'emplois :

- . des attachés a été réduit du montant net de la NBI,
- . des rédacteurs a été réduit de la moitié du montant brut de la NBI (à partir du 8^{ème} échelon pour le grade de rédacteur).

2) Mise en oeuvre de la filière animation

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle filière, une formation au diplôme BEATEP a été mise en oeuvre afin de permettre l'intégration des agents non titulaires en place.

La Ville a pris en charge le coût de cette formation (environ 200 KF) et les autorisations d'absence des agents concernés.

3) La formation du personnel

Le plan de formation est actualisé depuis plusieurs années. Cependant, il est apparu nécessaire d'élaborer un nouveau plan de formation garantissant le croisement entre les besoins d'évolution de la collectivité définis notamment dans le cadre du projet ville «Besançon 2001», les projets de formation des services afin de leur permettre de s'adapter aux modifications structurelles et organisationnelles, et les aspirations et stratégies de formation individuelles des agents municipaux.

Ce plan de formation s'appuie sur 4 thèmes principaux :

- fonction de direction, encadrement et animation d'équipes,
- sécurité,
- accueil et relations avec les usagers,
- professionnalisme.

Cette élaboration porte sur une période de 2 ans et met en oeuvre une très large concertation avec le personnel (questionnaire et réunions).

4) Le transfert des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale de la Ville au CCAS

Les CIESF étaient à l'origine des services à vocation sociale gérés pour le compte de la Ville par la Direction de la Solidarité et de l'Insertion du CCAS.

Or, depuis la modification des missions confiées à cette direction et à ses personnels suite à l'approbation du projet «Besançon - Horizon 2001», le personnel Ville des CIESF est inclus au sein des territoires sociaux au même titre et avec les mêmes missions que celui du CCAS. Dans un souci d'une plus grande efficacité, d'une meilleure gestion des personnels et des moyens matériels, les CIESF ont été transférés de la Ville au CCAS (25 agents concernés).

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	155 709 493	160 374 720	154 250 175	158 675 272 + 2,9 %	89 948
Recettes	12 092 708	18 935 436	12 467 867	19 689 848	125 000

021 - Administration générale de l'Etat

Les activités regroupées dans cette rubrique (élections, état-civil, affaires militaires) ont généré 6 383 KF de dépenses (5 651 KF en 1996).

Durant l'année 1997, plusieurs scrutins ont eu lieu (législatives anticipées, prud'homales et consulaires), des démarches administratives de plus en plus importantes ont été faites et il y a eu la mise en place de la nouvelle procédure d'inscription d'office des jeunes de 18 ans sur les listes électorales.

022 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses s'élèvent à 137 775 KF (134 296 KF en 1996) et les recettes à 15 636 KF. Elles concernent les services généraux de la collectivité et se ventilent de la manière suivante :

- **les frais de personnel des services concernés** : 99 476 KF
- **Imprimerie et accueil** : 932 KF
- **Informatique et télécommunications** : 8 957 KF (6 070 KF pour l'informatique et 2 887 KF pour les télécommunications)
- **Secrétariat Général** : 3 621 KF (indemnité des élus : 3 297 KF, honoraires : 322 KF)
- **Finances** : 2 115 KF dont 1 804 KF pour le Bureau des Achats (produits d'entretien, vêtements de travail)
- **Administration Générale** : 5 352 KF utilisés, notamment pour l'achat des fournitures de bureau (458 KF), pour les assurances des bâtiments et de la responsabilité civile (2 515 KF), pour les frais d'affranchissement (997 KF)
- **Electricité-Chauffage** : 4 019 KF correspondant en grande partie au chauffage et à l'éclairage des bâtiments administratifs (1 785 KF) et à l'achat des fournitures d'ateliers destinés aux travaux en régie (1 512 KF)

- **Parc Auto** : 8 086 KF ventilés en achat de carburants (3 409 KF), de fournitures d'ateliers pour réparer les véhicules (2 926 KF), en assurances (629 KF)

- **Bâtiment** : 4 899 KF (fournitures d'ateliers : 3 200 KF, nettoyage des locaux du Centre Administratif Municipal : 1 026 KF)

- **Médecine du Travail** : 112 KF.

En ce qui concerne les recettes (15 636 KF), elles proviennent de la valorisation des travaux d'investissement faits en régie (12 024 KF), des prestations effectuées par le service Informatique (962 KF), par le service Parc Auto (735 KF) et par la Médecine du Travail (390 KF).

054 - Protection contre l'incendie

A cette rubrique, nous retrouvons les opérations entre la Ville et le District correspondant au personnel civil affecté à la caserne des Pompiers, soit 1 902 KF en dépenses et en recettes.

055 - Autres services de protection civile

Les frais supportés par la Ville pour l'hébergement des policiers auxiliaires affectés à la Police Nationale s'élèvent à 70 KF.

056 - Police Municipale

L'activité de la police municipale totalise 9 504 KF de dépenses dont 1 129 KF pour la redevance à Via-Stationnement qui gère la fourrière des véhicules.

Les recettes qui s'élèvent à 1 638 KF concernent principalement les encaissements de la fourrière et les frais de capture et de garde des animaux errants.

06 - Relations Internationales

Cette sous-fonction englobe les jumelages et la coopération. Les dépenses (3 042 KF) correspondent aux frais de personnel (2 032 KF), aux cotisations et subventions versées (733 KF) ainsi qu'aux frais générés par la mise en place d'actions internationales (277 KF).

Fonction 1 - Enseignement

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	74 168 492	75 119 535	73 093 884	74 229 530 + 1,6 %	0
Recettes	16 006 992	15 020 500	16 116 464	15 392 417 - 4,5 %	0

10 - Enseignement - Services communs

Les frais de personnel du Service Enseignement s'élèvent à 2 361 KF.

11 - Enseignement du premier degré

Le fonctionnement des écoles maternelles et primaires a généré 39 556 KF de dépenses réparties en frais de personnel (29 985 KF), en charge d'entretien des bâtiments (4 677 KF), en subventions et en participations versées aux associations (556 KF) et aux écoles privées (1 426 KF) ainsi qu'en dépenses diverses (fournitures scolaires, petit matériel, ...) pour un montant de 2 911 KF.

Les recettes (883KF) représentent d'une part la participation intercommunale aux frais de scolarité (626 KF) et la compensation par l'Etat (163 KF) des congés de fin d'activité ou de cessation progressive d'activité.

12 - Enseignement du deuxième degré

Les crédits (1 413 KF) ont servi à verser au District la participation de la Ville pour le gymnase du Collège Victor Hugo (1 400 KF).

13 - Enseignement supérieur

Les dépenses (2 035 KF) concernent diverses subventions versées dans ce domaine, soit 1 725 KF à la Région pour l'installation d'une antenne administrative du CNRS à Besançon, 150 KF à l'ENSMM pour des travaux de sécurité sur le parking, 142 KF à l'Université pour l'Université Ouverte (91 KF) et pour la participation de la Ville à la création de l'agenda de l'étudiant (50 KF).

15 - Formation continue

La participation de la Ville au remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la construction du CFA Hilaire de Chardonnet d'un montant de 572 KF, a pris fin en 1997.

183 - Hébergement et restauration scolaire

Le fonctionnement des restaurants scolaires a généré 22 988 KF de dépenses réparties en frais de personnel (17 145 KF), en charge de bâtiments (127 KF) ainsi qu'en dépenses liées à l'activité même de la restauration (5 716 KF).

Les recettes (11 852 KF) correspondent à la vente de tickets de repas (11 246 KF), à la participation de la Caisse des Ecoles (400 KF) pour le personnel des centres de loisirs.

184 - Ramassage scolaire

Cette activité a coûté 5 304 KF à la Ville de Besançon en 1997 mais est compensée à hauteur de 1 199 KF par la participation du Département et pour 1 458 KF par la DGD.

Fonction 2 - Culture, Vie sociale, Sports et Loisirs

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	162 819 343	160 843 652	159 975 245	157 816 022 - 1,4 %	127 365
Recettes	24 049 083	22 004 059	22 724 429	21 889 389 - 3,7 %	342 500

20 - Services communs

Les frais généraux de la direction des services culturels s'élèvent à 1 279 KF et concernent essentiellement les rémunérations et charges du personnel.

21 - Information - Communication

Cette rubrique totalise 12 498 KF de dépenses et 797 KF de recettes qui se ventilent ainsi :

- frais de personnel des services qui s'occupent de l'image de la Ville, des réceptions et cérémonies et du bulletin municipal : 5 830 KF

- relations publiques, fêtes et cérémonies : 1 657 KF

- BVV : 1 530 KF et 675 KF en recettes pour les insertions publicitaires

- communication : 2 417 KF

- illuminations (846 KF) et compositions florales pour les cérémonies et réceptions (164 KF).

22 - Activités artistiques

Toutes les actions en faveur de la production et de l'enseignement artistique sont regroupées dans ce chapitre (Kursaal, Théâtre, Orchestres, Conservatoire et Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses se chiffrent à 46 677 KF et concernent d'une part les frais de personnel permanent (33 590 KF), l'entretien des bâtiments (1 409 KF) et d'autre part les crédits destinés à mener à bien les activités :

- du Conservatoire : 252 KF

- de l'Ecole des Beaux-Arts : 332 KF

- du Kursaal : 95 KF

- du Théâtre : 522 KF et de la saison théâtrale : Opéra Théâtre 4 153 KF, Centre Dramatique National de Franche-Comté 1 560 KF

- des autres sociétés culturelles : 1 232 KF

- des Orchestres : l'Orchestre de Besançon : 3 140 KF, l'Harmonie Municipale : 114 KF et les autres sociétés de musique : 237 KF.

Les recettes s'élèvent à 8 335 KF et se ventilent de la manière suivante :

- subvention de fonctionnement pour le Conservatoire (2 336 KF), pour l'Ecole des Beaux-Arts (1 718 KF),

- location de salles : Théâtre (41 KF), Kursaal (725 KF),

- ressources diverses pour l'Orchestre de Besançon : 909 KF : entrées aux concerts 215 KF, subventions de la DRAC 240 KF et de la Région 100 KF et participation à des concerts 354 KF.

233 - Bibliothèques et Médiathèques

Les dépenses qui atteignent 16 496 KF ont permis de couvrir l'entretien des bâtiments (630 KF), les frais de fonctionnement (1 997 KF) et les frais de personnel permanent (13 869 KF).

Les recettes (1 814 KF) représentent les abonnements (624 KF), la DGD Bibliothèque (614 KF) et des subventions de la DRAC (345 KF).

234 - Musées (des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance, d'Histoire Naturelle)

Les Musées totalisent 22 237 KF de dépenses qui sont générées par :

- les frais de personnel : 20 454 KF

- l'entretien des bâtiments : 583 KF

- les frais de fonctionnement des Musées : soit 657 KF pour le Musée des Beaux-Arts, 118 KF pour le Musée d'Histoire, 210 KF pour le Musée d'Histoire Naturelle et 105 KF pour le Musée de la Résistance.

Les recettes s'élèvent à 778 KF et correspondent principalement à des encaissements de subventions (511 KF) et aux entrées et ventes d'ouvrages (231 KF).

235 - Monuments historiques

Pour les monuments historiques, la Ville a dépensé 1 050 KF, soit 590 KF pour l'entretien de certains monuments historiques (Chapelle Saint-Etienne, Eglise Saint-François Xavier, Eglise de la Madeleine, l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre), 335 KF pour les frais de chauffage et d'électricité des locaux à la Citadelle et 126 KF de trop-versé par la SEM Citadelle sur les charges.

Quant aux recettes (785 KF), elles correspondent d'une part au remboursement par la SEM Citadelle des charges d'entretien et d'énergie de la Citadelle et d'autre part à l'encaissement de la participation de l'Association «Les Amis de l'Orgue de Saint-Pierre» (170 KF) pour sa restauration.

239 - Autres actions de conservation et diffusion du patrimoine

Les dépenses s'élèvent à 1 807 KF. Elles se ventilent ainsi :

- 962 KF pour le service «Patrimoine» qui s'occupe de la conservation et de l'animation du patrimoine

- 695 KF pour les divers remboursements faits à la SEM Citadelle (gratuits pour les entrées à la Citadelle : 313 KF, reversement des loyers encaissés du restaurant et de Radio France : 379 KF)

- 106 KF pour l'Atelier d'art situé au 13 rue Brulard (loyers).

Les recettes (340 KF) proviennent principalement des participations de la SEM Citadelle (324 KF).

241 - Action culturelle

Les dépenses atteignent 10 200 KF et sont destinées :

- aux frais de personnel permanent et vacataire qui s'occupe des activités d'animation culturelle (4 135 KF)

- aux subventions (5 286 KF) versées à «l'Espace Scène Nationale de Besançon» : 3 900 KF, au Festival de Musique : 700 KF dont 100 KF exceptionnels, pour l'organisation de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes : 150 KF et à diverses associations culturelles : 536 KF

- aux frais de fonctionnement du Service Culturel, du Centre d'Arts Contemporains, de l'Atelier Audiovisuel et du Centre 1901 pour organiser diverses actions culturelles ou associatives qui se sont déroulées en 1997 (779 KF).

Les recettes s'élèvent à 778 KF dont 324 KF d'encaissement de subventions et 454 KF de locations de salles.

242 - Action socio-éducative

Les dépenses (14 737 KF) se rapportent au fonctionnement des centres socio-culturels et éducatifs, des maisons des jeunes, des maisons pour tous et à l'animation dans les quartiers. Elles se décomposent ainsi :

- frais de personnel permanent et vacataire : 8 526 KF

- entretien des bâtiments : 590 KF

- subventions versées aux associations : 4 175 KF

- frais de fonctionnement des centres socio-éducatifs pour développer des actions concernant la politique de la Ville : 1 446 KF.

Les recettes (1 646 KF) correspondent principalement à l'encaissement de diverses subventions (939 KF) et aux droits d'entrée (636 KF).

251 - Sports

Les dépenses générées par cette activité s'élèvent à 30 083 KF et se ventilent de la manière suivante :

- frais de personnel permanent et vacataire : 15 083 KF

- entretien des bâtiments et des terrains : 3 693 KF

- frais de fonctionnement pour mener à bien cette activité : 11 307 KF dont 9 111 KF de subventions versées aux associations sportives, les plus significatives étant celles versées au sport de haut niveau : 6 433 KF, pour l'organisation de manifestations sportives : 287 KF et celles versées au sport amateur : 1 688 KF.

Les recettes atteignent 6 616 KF et proviennent essentiellement des entrées dans les différents équipements sportifs.

252 - Loisirs

Les crédits ont été utilisés pour la location de la maison éclusière.

26 - Aide aux associations

Les dépenses (746 KF) correspondent à l'énergie (électricité - chauffage) destinée aux locaux utilisés par les associations (726 KF) et à une subvention (20 KF) versée pour participer aux travaux à la Synagogue.

Fonction 3 - Santé

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	32 049 687	5 827 191	31 917 203	5 645 325	7 892
Recettes	6 490 400	6 566 410	6 588 363	6 892 949	0

Avec la modification de la nomenclature en 1997, le contingent d'aide sociale (sous-fonction 30 en 1996) a été transféré à la fonction 4 «Interventions sociales». Pour connaître l'évolution exacte de la fonction 3, il convient de réajuster les chiffres comme suit :

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	5 530 795	5 827 191	5 398 311	5 645 325 + 4,6 %	7 892
Recettes	6 490 400	6 566 410	6 588 363	6 892 949 + 4,6 %	0

30 - Santé - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les crédits destinés au fonctionnement du service d'Hygiène et de Santé (4 239 KF).

Les recettes (5 771 KF) correspondent essentiellement à la DGD Hygiène (5 622 KF) qui prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes.

32 - Etablissements hospitaliers

Les crédits utilisés correspondent à la participation de la Ville pour le remboursement de l'emprunt destiné au service de cobaltothérapie.

341 - Dispensaires

Le fonctionnement du centre de soins infirmiers a généré 1 308 KF de dépenses et 732 KF de recettes.

342 - Autres établissements sanitaires

Les dépenses (89 KF) correspondent à l'énergie consommée par la station hydrominérale de la Mouillère (53 KF), à des travaux de nivellement au puits de Miserey (12 KF) et au versement d'une subvention à l'Association des Urgences Médicales «AUMB» (24 KF).

Fonction 4 - Interventions sociales

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	123 572 021	152 363 709	122 979 667	152 208 460 + 23,8 %	0
Recettes	37 810 807	28 725 620	37 809 320	28 319 509 - 25,1 %	158 622

La nomenclature M14 modifiée pour 1997, impute en fonction 4 le contingent d'aide sociale alors qu'il était inscrit à la fonction 3 «Santé» en 1996. Pour appréhender la réelle évolution de la fonction 4, il convient de corriger comme suit les chiffres de 1996 :

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	150 090 913	152 363 709	149 498 559	152 208 460 + 1,8 %	0
Recettes	37 810 807	28 725 620	37 809 320	28 319 509 - 25,1 %	158 622

40 - Services communs

Les dépenses d'un montant de 79 801 KF (contre 44 491 KF en 1996), soit une augmentation de 79,4 % comprennent le versement obligatoire du contingent d'aide sociale au Département pour 26 458 KF, alors que cette dépense faisait partie de la fonction 3 pour 26 519 F en 1996. Précisons que c'est la première année que le montant de cette dépense est en légère diminution.

Les dépenses incluent également une subvention versée au CCAS pour les services généraux (51 126 KF en 1997 - 41 548 KF en 1996). Intégrée dans les opérations de liaison, cette subvention augmente en 1997 suite au transfert d'activités et de services de la Ville vers le CCAS :

- transfert du personnel des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale (CIESF) et des conciergeries à compter du 1^{er} janvier 1997

- transfert du Centre Social de la Grette

- reprise en gestion directe par le CCAS du Centre de Loisirs «Acacias» (personnel et activités).

Les autres dépenses correspondent essentiellement :

- à deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (1 576 KF contre 1 545 KF en 1996) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le Centre Communal d'Action Sociale (143 KF contre 140 KF en 1996)

- à l'entretien des remparts (483 KF contre 360 KF) dans le cadre de chantiers d'insertion.

Les recettes d'un montant de 193 KF (863 KF en 1996) correspondent principalement au recouvrement de loyers et charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux. En 1996, apparaissaient en recettes les recouvrements de traitement pour le personnel des conciergeries qui a été transféré au CCAS à partir du 1/1/1997.

41 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses, d'un montant de 1 146 KF contre 1 127 KF en 1996, soit + 1,7 % concernent :

- la participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées (986 KF en 1997 - 967 KF en 1996)

- la participation à l'amortissement de l'emprunt contracté par le CHAT pour la construction de l'atelier protégé : 23 KF, de même montant qu'en 1996

- la subvention pour les travaux réalisés à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort : 137 KF, montant identique à la subvention versée l'an dernier.

45 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses d'un montant de 2 651 KF contre 3 049 KF en 1996, soit une baisse de 13 % qui résulte du transfert à la sous-fonction 49 ci-après de subventions à différents organismes (ARETE - FRATE- FORMAT).

462 - Aides à la famille

Les dépenses 1997 de cette sous-fonction (soit 123 KF) enregistrent les charges de personnel (82 KF) ainsi que diverses dépenses afférentes aux bâtiments sociaux (41 KF).

En 1996, apparaissait en dépenses la subvention versée au CCAS pour les Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale (CIESF), soit 4 434 KF. Mais à compter du 1^{er} janvier 1997, le personnel des CIESF dépendant jusqu'alors de la Ville a été transféré au CCAS.

Parmi les recettes 1997 (71 KF) figurent les remboursements sur salaires et la participation de l'Etat pour cessation progressive d'activité (7 KF) ainsi que le recouvrement du loyer pour les locaux occupés par les aides à domicile et des charges d'entretien des centres sociaux (63 KF).

En 1996, les recettes, 4 841 KF comprenaient les remboursements de traitement du personnel des CIESF transféré au CCAS (3 920 KF) ainsi que les loyers et charges d'entretien des locaux occupés par les CIESF (868 KF).

463 - Crèches et garderies

L'inscription des dépenses (64 828 KF contre 62 430 KF en 1996) est liée au versement de subventions :

- pour la gestion des crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales suite à la procédure adoptée par la Ville et le CCAS pour les opérations de liaison, soit 32 472 KF contre 32 333 KF en 1996

- pour la mise en oeuvre des programmes du Contrat Enfance 1997 : Antenne Petite Enfance, Maison Verte, Baobab, Relais assistantes maternelles, Centre de Loisirs, soit 1 373 KF - 1 311 KF en 1996

- à la Caisse des Ecoles (1 500 KF, niveau identique à 1996) et à l'Association des Francas (1 427 KF en 1997 - 1 417 KF en 1996) pour l'organisation de centres de loisirs.

Les recettes (28 056 KF contre 31 838 KF en 1996) dont 159 KF de rattachement à l'exercice 1997 pour le contrat enfance 1997 concernent :

- les recouvrements de traitements et de charges d'entretien pour les crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales suite à la procédure adoptée par la Ville et le CCAS pour les opérations de liaison (26 948 KF)

- l'encaissement de subventions octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation des différents programmes du Contrat Enfance (917 KF).

La régularisation du contrat enfance 1996 s'est soldée par :

- un trop-perçu de la CAF de 143 KF qui a été régularisé sur l'exercice 1997 par émission d'un mandat

- une réduction de la participation de la Ville de 132 KF pour Antenne Petite Enfance qui a été régularisée sur l'exercice 1997 par émission d'un titre de recette.

49 - Interventions sociales - Autres services

Les dépenses d'un montant de 3 659 KF contre 2 703 KF en 1996, soit une augmentation de 35,37 % concernent principalement des subventions de fonctionnement accordées à des associations à caractère social (Régie des Quartiers, Foyer de la Jeune Fille, La Porte Ouverte, ...).

Fonction 5 - Logement

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	2 825 306	6 006 346	2 579 376	4 879 711	69 427
Recettes	0	8 615 764	0	10 835 205	0

50 - Logement - Services communs

Les crédits ont été consommés (3 876 KF) pour les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les services chargés des logements locatifs appartenant à la collectivité.

Les recettes (10 835 KF) correspondent aux redevances, loyers et charges des bâtiments municipaux loués par la Ville.

52 - Amélioration et entretien des logements existants

Les dépenses s'élèvent à 632 KF et sont ventilées d'une part dans le versement de subventions pour le ravalement de façades (535 KF) et d'autre part pour les logements conventionnés en Centre Ancien (98 KF).

53 - Aides à la construction et à la réhabilitation du secteur locatif

Les crédits (371 KF) correspondent à la participation de la Ville pour la création d'habitats spécifiques (190 KF), aux subventions versées à HDL 25 pour le logement social (51 KF) et pour son fonctionnement (130 KF).

Fonction 6 - Développement local

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	236 511 913	163 406 780	230 422 967	160 515 020	525 885
Recettes	157 668 632	105 946 098	162 418 788	106 340 682	3 200 822

Avec la modification de la nomenclature en 1997, les transports collectifs urbains (sous-fonction 63 en 1996) ont été transférés à la fonction 8 «Transports».

Pour connaître l'évolution exacte de la fonction 6, il convient de réajuster les chiffres comme suit :

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	167 526 290	163 406 780	161 662 001	160 515 020 - 0,7 %	525 885
Recettes	99 486 869	105 946 098	101 213 702	106 340 682 + 5,1 %	3 200 822

60 - Développement local - Services communs

Les crédits ont été utilisés dans cette sous-fonction (16 066 KF) pour le fonctionnement (frais de personnel et crédits d'exploitation) des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Les recettes (131 KF) correspondent à l'encaissement de la DGD Urbanisme.

61 - Eau et Assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 4 130 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 064 KF) dont l'évolution est de + 2 %.

Les services des Eaux et d'Assainissement contribuent aux charges du Budget Principal à hauteur de 9 880 KF.

Les autres recettes (197 KF) correspondent au remboursement des frais de secrétariat par les syndicats mixtes Besançon-Thise-Chalezeule et Grandfontaine.

622 - Collecte et traitement des ordures ménagères

L'activité de ce secteur a généré 30 198 KF de dépenses (dont 15 041 KF de redevance pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères) auxquelles il faut ajouter les dépenses liées aux frais généraux, financiers et de roulage.

Les recettes atteignent 62 858 KF dont 39 017 KF pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les autres recettes se rapportent à l'encaissement de diverses redevances concernant les déchets (11 624 KF), à la location des différents conteneurs (4 728 KF) et à la vente de chaleur produite par l'usine d'incinération (7 090 KF).

628 - Réseaux et services urbains divers

Cette rubrique regroupe les actions menées pour le développement et le fonctionnement de divers services et équipements nécessaires à la vie en milieu urbain. Elle comprend notamment les cimetières et les pompes funèbres, l'éclairage public, le chauffage urbain et les bains-douches.

Les dépenses (13 912 KF) se ventilent de la manière suivante :

- les frais de personnel des services concernés : 4 217 KF
- les frais de fonctionnement du service :
 - . des cimetières : 214 KF
 - . de l'éclairage public : 6 755 KF
- le versement de la participation de la Ville à l'aménagement de la ZAC de Planoise (2 000 KF).

Les recettes atteignent 6 149 KF et se rapportent d'une part à l'encaissement des ventes de concessions dans les cimetières (1 154 KF), de redevances et taxes funéraires (740 KF), des taxes de crémation (464 KF) et d'autre part à l'encaissement de la redevance liée à l'installation du générateur charbon dans le cadre du chauffage urbain (3 465 KF).

64 - Routes et voirie

Ce secteur comprend les services de la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 57 221 KF et 23 659 KF.

En ce qui concerne **la voirie urbaine**, les dépenses (48 415 KF) se ventilent de la manière suivante :

- frais de personnel du Service Voirie (37 813 KF),
- crédits destinés au fonctionnement du service Voirie : 6 802 KF (entretien des routes, déneigement, circulation, ...)
- participation de la Ville pour l'échangeur de Planoise : 3 800 KF.

Les recettes (11 172 KF) correspondent principalement à la valorisation des travaux en régie (8 596 KF), à l'encaissement des droits d'occupation du domaine public (1 728 KF), au remboursement de salaires (848 KF).

Pour les parcs de stationnement, les dépenses s'élèvent à 8 806 KF et les recettes à 12 487 KF.

* *Parking de la Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement du contrat de crédit-bail pour le financement des travaux de construction du parking sont à hauteur de 3 543 KF.

La gestion de ce parking par Via-Stationnement génère 1 785 KF de dépenses. La taxe foncière s'élève à 297 KF. Les recettes de stationnement atteignent 3 077 KF.

** Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par la Société Via-Stationnement s'élèvent à 727 KF.

Les recettes de stationnement atteignent 301 KF. La Société Via-Stationnement a reversé 42 KF à titre de réajustement de la gestion 1996.

** Parking des Remparts Dérasés*

La redevance perçue pour ce parking est de 150 KF. Le concessionnaire rembourse à la Ville le coût de la taxe foncière (273 KF).

** Parking Saint-Paul*

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 225 KF pour la gestion de ce parking et encaisse 540 KF de recettes de stationnement.

** Parking Cusenier*

Le coût de gestion à la charge de la Ville s'élève à 159 KF (prestations Via-Stationnement). Les recettes atteignent 609 KF.

** Stationnement de surface*

Pour s'occuper de cette activité, la Société Via-Stationnement perçoit 1 615 KF, les recettes s'élèvent à 7 473 KF. Un reversement de 24 KF a été fait à titre de réajustement de la gestion 1996.

652 - Espaces verts urbains

Les dépenses (31 037 KF) sont réparties en frais de personnel (28 520 KF), de fonctionnement et d'entretien des espaces verts (2 517 KF).

Les recettes atteignent 945 KF et correspondent principalement au remboursement concernant les frais de personnel (cessation progressive d'activité 445 KF et remboursement de traitements 63 KF) et à l'entretien d'espaces verts par la Ville (435 KF).

653 - Aménagement du tissu urbain

Les dépenses s'élèvent à 1 115 KF et se ventilent ainsi : 129 KF de frais de communication pour l'opération CHORUS, 168 KF pour une étude sur la création du chemin des sens, 592 KF destinés à l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat du centre-ville et 225 KF de participation de la Ville pour la création de la ZAC de la Mouillère.

66 - Actions en faveur du développement social urbain

Les dépenses (6 837 KF) se rapportent principalement aux actions menées dans le quartier de Brulard (3 081 KF), pour le DSQ Palente-Orchamps (1 091 KF), pour financer les MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale : 1 489 KF) dans les quartiers conventionnés, pour l'aménagement d'un local inter-générationnel (442 KF) ainsi qu'au versement de subventions aux associations (564 KF).

L'encaissement de diverses subventions pour ces actions s'élève à 1 754 KF.

Fonction 7 - Environnement et aménagement de l'espace naturel

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	3 007 106	2 795 610	2 748 237	2 738 319 - 0,4 %	0
Recettes	355 100	427 980	539 400	236 264	0

70 - Services communs

Les charges du personnel affecté à l'environnement (salubrité et désinfection) s'élèvent à 2 114 KF.

74 - Aménagement des eaux

Les crédits utilisés (122 KF) correspondent à la cotisation d'adhésion au syndicat mixte d'étude du bassin du Doubs et de la Saône (23 KF) et à l'entretien des berges du Doubs (100 KF).

77 - Actions spécifiques contre la pollution

A cette sous-fonction correspondent les charges de fonctionnement (502 KF) pour mener à bien l'activité concernant la protection de l'environnement (salubrité et désinfection).

Les recettes quant à elles, atteignent 217 KF avec les taxes de désinfection (38 KF) et les redevances versées pour les dépôts à la décharge des Andiers (175 KF).

Fonction 8 - Transports

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	682 217	74 983 226	673 132	74 613 553	46 868
Recettes	0	60 386 854	0	61 983 955	-

En 1997, les transports collectifs internes font partie intégrante de la fonction 8 au même titre que les transports maritimes, aériens ou fluviaux (fonction 63 en 1996).

Pour comparer les exercices 1996 et 1997 sur des bases identiques, nous vous présentons le tableau ci-dessous :

En milliers de francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996 Fonctions 63 et 8	1997 Fonction 8	1996 Fonctions 63 et 8	1997 Fonction 8	
Dépenses	69 667 840	74 983 226	69 434 098	74 613 553 + 7,5 %	46 868
Recettes	58 181 763	60 386 854	61 205 085	61 983 955 + 1,3 %	-

80 - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction sont chiffrées à 126 KF dont 47 KF rattachés à l'exercice 1997 et concernent essentiellement le programme SAVE- IMPACT (package d'information pour une mobilité efficace sur le plan énergétique) subventionné en 1997 par la Communauté Européenne pour un montant de 114 KF.

81 - Transports Collectifs Internes

Les dépenses atteignent 74 092 KF (68 761 KF en 1996) et les recettes 61 870 KF (61 205 KF en 1996).

La Ville a participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 14 611 KF contre 13 727 KF en 1996 (+ 6,4 %). Les résultats de l'exercice 1996 faisant apparaître un excédent, la CTB a reversé à la Ville une somme de 108 KF.

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement-transport s'est élevée à 61 597 KF contre 60 523 KF en 1996 (+ 1,8 %). Outre les opérations d'investissement en matière de transport, le versement-transport permet de :

- participer aux charges du Service des Transports Urbains pour un montant de 52 497 KF contre 48 267 KF en 1996 (+ 8,8 %),

- rembourser les annuités d'emprunt liées au renouvellement du parc autobus, soit 5 982 KF contre 5 328 KF en 1996 (+ 12,3 %),

- reverser 565 KF à diverses administrations et entreprises logeant ou transportant leur personnel.

De plus, la Ville a supporté de nombreuses charges (études, cotisations et divers frais concernant les transports pour 236 KF) et a compensé à la CTB la gratuité de la navette estivale pour la Citadelle pour 100 KF.

La Ville a également participé au financement du parc de stationnement de la Gare Viotte pour 101 KF.

La Ville a perçu 164 KF correspondant à une subvention de la Communauté Economique Européenne pour le projet SAVE «Etude des systèmes parcs relais dans les villes moyennes».

89 - Autres (transports fluviaux, maritimes et aériens)

Les dépenses de cette sous-fonction, d'un montant de 396 KF, correspondent à des participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de la Vèze ainsi que la cotisation 1997 pour l'association Trans Europe TGV créée pour la promotion du TGV Rhin-Rhône.

Fonction 9 - Action économique

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	26 025 095	38 448 874	21 605 836	37 100 097 + 72 %	550 736
Recettes	21 200 705	18 553 616	18 709 494	18 888 385 + 1 %	449 186

90 - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction sont chiffrées à 17 237 KF dont 134 KF rattachés à l'exercice 1997.

Elles concernent d'une part les rémunérations et charges de personnel (2 401 KF) et d'autre part :

- les participations versées par la Ville pour le Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin (192 KF) et pour le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon- Ouest (8 KF). En 1996, ces participations étaient respectivement de 186 KF et de 7 KF.

- la participation de la Ville pour le PSI de Besançon était de 133 KF en 1996 ; elle est passée à 427 KF en 1997 car le budget du Syndicat Mixte a été plus élevé que prévu.

La Ville intervient dans le domaine économique par l'octroi de subventions :

- pour l'aménagement du Parc La Fayette (500 KF) et de la ZAC Louise Michel (2 894 KF) ; ces participations étaient respectivement de 1 000 KF et de 2 145 KF en 1996,

- pour l'aide à l'immobilier d'entreprises pour la Société MARESCHAL (400 KF)

- pour des interventions diverses (579 KF) comme l'aide à la formation de créateurs d'entreprises, l'accueil et le suivi de chaque créateur d'entreprise, l'organisation de séminaires et de congrès, la réalisation d'un CD ROM sur l'emploi...

Dans le cadre de ses aides à l'implantation d'entreprises, la Ville a consenti un prix de terrain inférieur au prix du bilan prévisionnel de la zone d'activités La Fayette, elle doit verser le différentiel qui en résulte à la SEDD afin de ne pas déséquilibrer le bilan de cette zone.

A ce titre, elle a versé 2 000 KF pour l'implantation de la Société SUPERFOS et 769 KF pour celle de la Société MARESCHAL.

La participation de la Ville au déficit d'exploitation 1996 de la SAIEMB chargée du développement commercial de la place Cassin (supermarché et restaurant) s'élève à 2 634 KF. Sur demande de la SAIEMB, la Ville a également versé une participation à l'équilibre prévisionnel de l'exercice 1997 pour un montant de 3 347 KF sur production du bilan 1997 estimé ; cette participation sera réajustée au cours du premier semestre 1998. Avec l'installation, au premier septembre 1997, d'un nouveau magasin «Malins Plaisirs», la commercialisation de l'ensemble des surfaces commerciales prévues dans le projet de restructuration est terminée. La fréquentation du restaurant progresse et le seuil de 200 couverts par jour est atteint. Si ces perspectives se maintiennent, l'équilibre des comptes devrait s'améliorer au cours des années prochaines.

Les recettes d'un montant de 3 683 KF dont 78 KF rattachés à l'exercice 1997 comprennent :

- l'indemnité annuelle forfaitaire versée par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon à la Ville pour la tenue de son secrétariat (75 KF)

- une subvention de fonctionnement accordée par le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce dans le cadre de la restructuration commerciale de la Place Cassin (625 KF)

- le reversement de taxe professionnelle des communes de Chemaudin (702 KF), Chalezeule (286 KF) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (65 KF). Le reversement de taxe professionnelle avait généré un produit de 725 KF en 1996

- les loyers et récupérations sur charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - SM2E (1 900 KF).

91 - Actions pour l'emploi

Les dépenses s'élèvent à 4 518 KF. Dans cette sous-fonction figurent diverses subventions de fonctionnement versées à des organismes de formation : CREDES (25 KF), BREF (25 KF), CIDERES (25 KF) et aux unions syndicales (206 KF) ; ces aides demeurent identiques à celles versées en 1996. Y figurent également la subvention de fonctionnement pour la Mission Locale (665 KF) et le versement du fonds mutualisé à la Mission Locale pour l'Emploi (332 KF). Les dépenses comprennent aussi le loyer et les charges des locaux occupés par la Mission Locale (378 KF) et des frais de personnel (2 861 KF).

Les recettes, d'un montant de 2 656 KF concernent la participation de l'Etat pour les actions en faveur de l'emploi : Contrats Emploi Solidarité (1 438 KF) et le remboursement par la Mission Locale du salaire des agents mis à sa disposition par la Ville (1 217 KF).

92 - Agriculture et industries agro-alimentaires

Les dépenses d'un montant de 3 657 KF (dont 374 KF rattachés à l'exercice 1997) englobent :

- la cotisation à la Fédération Nationale des Collectivités Locales propriétaires d'abattoirs pour 17 KF,

- la participation du budget principal à l'équilibre du budget Forêts (2 714 KF).

- l'affectation d'une partie du produit de la taxe d'usage aux dépenses de gros entretien de l'abattoir (416 KF) et affectation d'une partie de l'excédent 1996 à l'amélioration de certaines installations (135 KF).

Par ailleurs, 374 KF ont été rattachés à l'exercice 1997 ; il s'agit d'une partie du solde non encore utilisé de l'excédent 1996 (279 KF), du solde de la taxe d'usage gros entretien 1997 (95 KF) non réaffecté.

Les recettes sont chiffrées à 4 009 KF pour 1997 (dont 371 KF rattachés à l'exercice 1997) ; elles comprennent la taxe d'usage acquittée par toute personne qui fait abattre un animal ; elle a été fixée à 270 F/tonne en 1997 générant une recette de 3 304 KF pour un tonnage de 13 486 tonnes, ce qui représente une baisse de 2,5 % du tonnage abattu par rapport à 1996. En outre figure dans cette sous-fonction la contribution du budget Forêts au budget général (162 KF).

La taxe d'usage de gros entretien dont le taux était de 25 F/tonne a généré un produit de 337 KF.

Le loyer 1997 facturé à SICA GAB pour les parties privatives de l'abattoir a été de 204 KF auquel il faut ajouter 2 KF pour le solde du loyer 1995.

93 - Energie

Dépenses

La subvention versée à l'association ENERGIE CITES est passée de 92 KF en 1996 à 94 KF en 1997.

Recettes

Les recettes d'un montant de 6 703 KF correspondent au reversement par la SECIP des recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise (5 159 KF en 1996). D'une exploitation saisonnière d'août à août, la SECIP est passée à une exploitation par exercice. De ce fait, nous avons encaissé au titre de 1997 4 mois d'exploitation de l'exercice 1996 (septembre à décembre) et 12 mois pour 1997.

98 - Commerce

Dépenses

Afin de permettre sa restructuration et sa modernisation, le Parc des Expositions et des Congrès a modifié son mode de gestion. L'Association qui n'était plus en mesure de faire face à ses engagements financiers a fait place à un Syndicat Mixte regroupant les anciens partenaires de l'association ainsi que la Région de Franche-Comté. Cette modification a occasionné diverses opérations budgétaires :

La Ville a ainsi :

- remboursé à l'Association du Parc des Expositions et des Congrès la quote-part de la dette correspondant à ses engagements propres soit 3 130 KF,

- remboursé au Syndicat Mixte la quote-part de la dette de l'association soit 1 472 KF.

Par ailleurs, les échéances 1997 à la charge de l'association qui n'avaient pas été réglées aux banques concernées ont donc été ventilées sur les différents partenaires du Syndicat Mixte et c'est une somme de 392 KF qui a été demandée à la Ville.

Afin d'apurer les comptes d'avances en garantie d'emprunt, la Ville a versé 1 680 KF pour la reprise du patrimoine de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès et la première avance en garantie d'emprunt (527 KF) a été transformée en subvention. Ces opérations de dépenses ont leur corollaire en recettes pour un montant de 2 223 KF au chapitre 910 «remboursement des avances en garantie d'emprunt». L'amortissement des prêts de l'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès a été de 834 KF. Par ailleurs, une subvention de fonctionnement de 70 KF a été versée au Syndicat Mixte.

En outre, divers organismes à caractère économique ont bénéficié de subventions (328 KF contre 247 KF en 1996).

Recettes

Les recettes d'un montant de 1 808 KF concernent principalement les droits de place (1 723 KF contre 1 776 KF en 1996).

99 - Services

Dépenses

Les dépenses de cette sous-fonction restent stables et se chiffrent à 2 253 KF. La subvention destinée à l'Office du Tourisme est en baisse (1 437 KF contre 1 513 KF en 1996). Cependant ce dernier bénéficie du reversement des 2/3 du produit de la taxe de séjour instituée en 1997 et perçue entre juillet et décembre 1997 soit 128 KF.

La subvention accordée pour le fonctionnement du Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté représente 187 KF pour 1997. Elle était de 175 KF en 1996.

La Ville a accordé diverses subventions à des organismes pour l'organisation de congrès d'un montant de 141 KF contre 155 KF en 1996.

Le reversement à la SEM de la Citadelle de 50 % de la redevance versée par l'exploitant du petit train touristique a été de 15 KF.

Par ailleurs, 261 KF de frais de personnel apparaissent à cette sous-fonction.

Recettes

Les recettes réalisées pour 30 KF correspondent à l'exploitation du petit train touristique.

En 1997, la Ville ne perçoit plus de droits d'entrée pour le camping de Chalezeule qui a été concédé à la Fédération Française de Camping et de Caravaning.

**Chapitre 930 - Charges d'exploitation des services (dépenses)
Produits d'exploitation des services (recettes)**

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	5 124 420	760 000	4 545 056	108 488	0
Recettes	5 357 593	0	7 231 749	0	0

Les dépenses qui s'élèvent à 108 KF en 1997 concernent les pertes sur créances irrécouvrables (370 KF en 1996). L'évolution de la M14 a permis de ventiler en grande partie sur la fonction 92.50 «Logements - services communs», des dépenses relatives aux bâtiments communaux qui apparaissaient l'an dernier sur ce chapitre général (rôles d'eau et d'assainissement, taxes foncières et autres impôts locaux, charges locatives et charges d'entretien).

Les recettes figurant dans ce chapitre en 1996 ont été ventilées en 1997 sur la fonction 92.50 «logements - services communs» et correspondaient au recouvrement de loyers et de charges pour divers bâtiments communaux.

Chapitre 933 - Impôts et taxes

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	830 000	780 000	700 356	696 978 - 0,5 %	0
Recettes	490 872 520	520 873 895	501 790 619	526 570 847 + 4,9 %	0

Dépenses :

Elles enregistrent une petite baisse (697 KF en 1997 contre 700 KF en 1996) et correspondent au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville.

Recettes :

Elles progressent globalement de 4,9 %.

Les principales sont :

- le produit des contributions directes qui s'élève à 441 367 KF en 1997 contre 420 416 KF en 1996, soit une augmentation de 5 % (438 020 KF correspondant au rôle général et 3 347 KF au rôle supplémentaire).

- le Fonds National de Compensation de la Taxe Professionnelle : 34 866 KF en 1997 inclut une compensation nouvelle (3 569 KF) liée aux exonérations de taxe professionnelle instituées à compter du 1^{er} janvier 1997 pour les entreprises exerçant dans les Zones de Redynamisation Urbaine ; à périmètre fiscal identique, le FNCTP passe de 31 288 KF en 1996 à 31 297 KF.

La dotation de compensation de taxe professionnelle est destinée à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite aux allègements décidés par l'Etat pour :

- . la réduction de la fraction imposable des salaires
- . la réduction pour embauche et investissement (REI)
- . l'abattement général de 16 % des bases de taxe professionnelle
- . l'exonération de taxe professionnelle dans les Zones de Redynamisation Urbaine.

- la dotation de compensation des dégrèvements de foncier bâti : 1 469 KF en 1997, 1 351 KF en 1996, soit + 8,7 %.

- la dotation de compensation des dégrèvements de taxe d'habitation : 14 941 KF en 1997, 15 034 KF en 1996, soit - 0,6 %.

- le Fonds National de Péréquation (FNP) : Besançon est éligible à la part principale du FNP car elle satisfait aux deux conditions suivantes :

* un potentiel fiscal par habitant inférieur à 95 % à la moyenne de la strate démographique correspondante

* un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate démographique correspondante. Besançon a reçu 2 935 KF en 1997 au titre du FNP contre 3 180 KF en 1996, soit - 7,7 %.

- le Fonds Départemental de taxe professionnelle au titre des communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges : 35 KF en 1997 contre 34 KF en 1996.

- la taxe sur les pylônes électriques et lignes à très haute tension : 57 KF en 1997, 53 KF en 1996.

- le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage passe de 9 550 KF en 1996 à 9 442 KF en 1997, soit - 1,1 % ; celui concernant la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension passe de 1 702 KF en 1996 à 1 640 KF en 1997, soit - 3,6 %.

- les droits de licence sur les débits de boissons : 380 KF en 1997, 381 KF en 1996.

- le produit de la taxe de séjour (193 KF) : c'est la première année de perception par la Ville. Cette taxe instituée le 1^{er} juillet 1997 est affectée pour les deux tiers au développement du tourisme d'affaires et de congrès, mission exercée par l'Office du Tourisme de Besançon.

- l'impôt sur les spectacles : 697 KF en 1997, 693 KF en 1996.

- l'encaissement de la taxe sur les jeux du Casino : elle passe de 8 800 KF en 1996 à 9 545 KF en 1997, soit + 8,5 %.

- la taxe sur les emplacements publicitaires : 759 KF en 1997, 751 KF en 1996.

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 8 221 KF en 1997 contre 7 372 KF en 1996 soit une hausse de 11,5 %.

Chapitre 934 - Dotations, subventions et participations

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	0	0	0	0	0
Recettes	204 077 517	222 276 564	207 675 475	222 386 568 + 7,1 %	0

Recettes

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Indexée sur l'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac prévue pour 1997 ainsi que sur la moitié du taux d'évolution du produit intérieur brut de l'année 1996, la DGF a fait l'objet pour 1997 d'une régularisation négative correspondant à la révision de l'indice d'actualisation de 1996. Répartie entre la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement, la masse globale de DGF 1997 n'a donc évolué que de 1,26 %.

* La dotation forfaitaire

Déterminé par le Comité des Finances Locales, le taux de progression de la dotation forfaitaire 1997 était de 0,655 %.

La Ville de Besançon a perçu 198 248 KF au titre de 1997. Suite à une révision de la comptabilisation des logements sociaux, la Ville a perçu une rectification de DGF au titre des années 1989 à 1996 pour un montant de 12 505 KF et 1 657 KF pour l'année 1997.

* La dotation d'aménagement :

- . la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- . la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La Ville de Besançon perçoit la DSU qui est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Pour 1997, la DSU s'élève à 9 670 KF contre 9 395 KF en 1996.

La révision du nombre de logements sociaux pris en compte pour le calcul de la DSU a entraîné une actualisation de cette dotation, d'un montant de 381 KF, pour les années 1991 à 1994.

Au titre de la DGF, la Ville de Besançon a perçu pour 1996, un remboursement des charges salariales de 205 KF pour un agent placé en position de détachement auprès d'une organisation syndicale.

- La Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)

Cette compensation est versée par l'Etat, pour les logements communaux mis gratuitement à la disposition des instituteurs. Le nombre des ayants-droit logés étant passé de 41 en 1996 à 35 en 1997, nous avons perçu 480 KF contre 546 KF en 1996.

- Le Fonds National de Compensation du supplément familial est en diminution constante, cette évolution résulte au moins pour partie de l'accroissement de l'âge moyen du personnel et de la réduction du nombre d'enfants bénéficiant du supplément familial de traitement. C'est un montant de 304 KF que nous avons perçu au titre de 1995 contre 399 KF pour 1994 et 632 KF pour 1993.

- Participations à des annuités d'emprunts

C'est une somme de 593 KF qui est remboursée à la Ville par le District, le Département et la Société Touristique de la Mouillère pour la part «intérêts» de l'annuité de divers prêts tandis que la part «capital» (1 337 KF) de ces mêmes prêts figure au chapitre 912.

Chapitre 936 - Opérations financières

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	68 261 946	56 434 287	57 832 847	43 677 067 - 24,5 %	0
Recettes	1 584 200	1 559 487	1 683 477	1 430 909 - 15 %	0

Ce chapitre enregistre en dépenses les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers). Les 45 015 KF du tableau ci-dessus correspondent aux intérêts de la dette dus pour l'année civile (38 477 KF) et à divers frais financiers.

La charge des intérêts correspondant à l'annuité réglée à nos prêteurs se répartit :

. sur le compte 1688 qui permet de rattacher à l'exercice précédent la part des intérêts courus non échus allant de la date d'échéance des prêts 1996 au 31 décembre 1996, soit 18 830 KF

. et sur le compte 6611 qui correspond à la part des intérêts allant du 1^{er} janvier 1997 à la date d'échéance des prêts 1997, soit 23 528 KF.

Le montant des charges financières 1997 comprenant les intérêts réglés en 1997 et les frais de lignes de trésorerie s'élève à 42 830 KF contre 57 843 KF en 1996, soit - 26 %. Les frais de lignes de trésorerie sont de 472 KF. Les lignes de trésorerie nous permettent de répondre à des besoins ponctuels en liquidité et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme.

Cette baisse des frais financiers s'explique par :

* un désendettement

Compte tenu des nouveaux prêts contractés et des prêts éteints au cours de l'année 1997, l'encours de dette du budget principal (y compris rentes viagères) passe de 882 742 KF au 31/12/1996 à 853 846 KF au 31/12/1997 soit un réel désendettement de 28 896 KF (3,3 %).

* la détente sur les taux monétaires et obligataires qui s'est poursuivie sur tout l'exercice 1997.

* la poursuite du travail de réaménagement avec nos prêteurs

. pour profiter de la détente obligataire, les taux fixes chers qui autorisaient des sorties par anticipation ont fait l'objet de renégociations

. les marges des taux flottants trop élevées ont également été renégociées.

* la gestion active des prêts multi-index qui nous offre une souplesse d'arbitrage et nous permet une diversification de nos indexations tout en saisissant les opportunités liées à l'analyse de la courbe des taux.

* la bonne situation financière de la Ville qui nous permet d'avoir des excédents de trésorerie. L'utilisation du Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) passé avec le Crédit Local de France nous a donné la possibilité de résorber ces excédents en effectuant des remboursements temporaires de capital pour un montant de 65 000 KF sur plusieurs mois de l'année. Nous avons réalisé ainsi une économie de 1 035 KF de frais financiers.

Le taux moyen pondéré payé au titre de l'exercice 1997 est de 5,70 % pour le budget principal et 5,80 % pour le budget général. En 1996, le taux moyen était de 7,03 % pour le budget principal et 6,93 % pour le budget général.

Par délibération du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a autorisé l'utilisation d'instruments financiers du risque de taux tels que définis par la circulaire du 12 juin 1989.

Nos opérations de couverture coûtent en 1997 : 4 589 KF dont 129 KF pour le crédit bail du parking Mairie.

Ces différentiels d'intérêts concernent deux prêts du budget principal à taux fixes élevés refinancés à taux flottant. Dans un contexte de forte volatilité des taux, une couverture a été prise afin de sécuriser notamment les annuités 1996 et 1997.

1^{er} prêt :

Destiné au refinancement de divers contrats aux taux fixes supérieurs à 9,5 %, ce prêt d'un montant de 149 000 KF a été effectué en TAM dans l'attente d'une cristallisation à taux fixe intéressante. Au moment de la renégociation, c'est-à-dire en 1995, le meilleur taux fixe obtenu pour le refinancement était 7,65 %, ce qui ne permettait pas de réaliser une opération avantageuse, compte tenu des indemnités de remboursement anticipé à verser. Afin de ne pas exposer cet encours aux fluctuations du TAM, une couverture, pour le figer en taux fixe synthétique, a été prise afin de garantir les échéances 1996 et 1997 à 6,62 % + marge 0,30 %. A compter de l'échéance 1998, une option de passage à taux fixe (4,97 % annuel) a été exercée, sans indemnité, sur la durée résiduelle du prêt, soit jusqu'en 2005.

En tenant compte des différentiels d'intérêts versés en 1996 et 1997 soit 4 870 KF, cette opération de gestion active permet de réaliser sur toute la durée du prêt un gain budgétaire de 26 000 KF et actualisé de 17 900 KF.

2^{ème} prêt :

Ce prêt d'un montant de 13 000 KF correspond au refinancement d'un contrat au taux fixe de 11,05 % remboursé par anticipation en 1993. Le refinancement a été effectué en Pibor 3 mois car les taux fixes du moment étaient trop élevés. Dans un contexte de forte volatilité des taux court terme, la Ville a conclu un contrat d'échange de taux d'intérêt sur toute la durée résiduelle du prêt afin de protéger les annuités futures au taux de 6,80 % + marge initiale de 0,40 % ramenée en 1996 à 0,28 % et en 1997 à 0,20 %.

En tenant compte du taux de couverture + marge, cette opération de gestion active se traduit par un gain budgétaire de 2 280 KF et actualisé de 1 257 KF.

Recettes

Les recettes de ce chapitre correspondent essentiellement au remboursement des intérêts de l'emprunt destiné au renouvellement du parc autobus (1 288 KF) et financé par le versement-transport.

Le remboursement de la part capital est mentionnée au chapitre 912 pour 4 694 KF.

Chapitre 937 - Opérations exceptionnelles

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	1 499 420	20 963 627	846 442	17 196 185	0
Recettes	1 256 099	18 527 638	688 258	15 413 125	309 788

Les variations enregistrées entre 1996 et 1997 sont dues essentiellement à la prise en compte à partir de 1997 de diverses opérations d'ordre relatives à des cessions d'immobilisations.

Recettes

Les recettes de ce chapitre sont réalisées à hauteur de 83,2 % des prévisions et correspondent :

- à des opérations d'ordre relatives à des cessions d'immobilisations pour 14 574 KF. Parmi celles-ci, il faut citer la caserne de gendarmerie de la ZAC Combe Saragosse pour 6 500 KF et l'Hôtel Champagny pour 3 600 KF

- à des recouvrements sur créances après admission en non-valeurs (31 KF)

- à des produits exceptionnels sur opération de gestion (58 KF)

- à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs pour 750 KF contre 11 KF en 1996.

Les raisons de cette hausse :

* une opération d'ordre d'un montant de 530 KF correspondant à une procédure de transaction suite à l'annulation d'un avenant au marché d'entretien des bâtiments communaux passé avec l'Entreprise Société Nouvelle de Construction Bisontine (SNCB).

* des réductions ou annulations de mandats résultant d'anomalies liées à l'application de la procédure de rattachement des charges à l'exercice.

Dépenses

L'essentiel des dépenses concerne :

- l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour 442 KF contre 827 KF en 1996.
- diverses opérations d'ordre qui ont leur contrepartie en recettes à ce même chapitre
 - . opérations de sortie de patrimoine pour les cessions d'immobilisations (14 574 KF)
 - . procédure de transaction pour annulation de l'avenant au marché de travaux SNCB (530 KF)
 - . ainsi qu'une opération d'ordre correspondant à la cession gratuite (1 650 KF) d'un terrain communal à la Région de Franche-Comté dans le cadre de la réalisation du Pôle Sportif Régional aux Montboucons. Cette cession, à titre gratuit, s'analyse comme l'attribution d'une subvention d'équipement.

Chapitre 938 - Amortissements et provisions

En francs	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	1996	1997	1996	1997	
Dépenses	1 000 000	4 331 000	1 000 000	4 330 531	0
Recettes	3 319 559	270 946	3 319 467	270 946	0

Dépenses

A ce chapitre, figurent des spécificités comptables (opérations d'ordre) de la M14 :

- la dotation à l'amortissement des immobilisations (3 661 KF) qui fait l'objet d'une dépense au chapitre 938 et d'une recette au chapitre 911,

- les dotations aux provisions pour garanties d'emprunts :

* provision non réglementée pour risques et charges d'un montant de 648 KF,

* provision réglementée pour risques courus d'un montant de 22 KF.

Ces dotations inscrites en dépenses au chapitre 938 font également l'objet d'une recette de même montant au chapitre 911.

Recettes

En 1996, avec la mise en place de la M14, la Ville avait constitué une provision pour risque de change pour un prêt libellé en devises DEM.

Courant 1997, nous avons renégocié ce prêt alors que le taux de change DM/FF était proche de la parité initiale.

Nous n'avons pas eu à utiliser cette provision qui a été soldée en 1997 grâce à une opération d'ordre en recettes au chapitre 938 et en dépenses au chapitre 911 pour un montant de 271 KF.

Résultat de la section de fonctionnement

* résultat non affecté de l'exercice 1996	36 112 KF
* résultat de l'exercice 1997	<u>160 034 KF</u>
* excédent de clôture 1997 disponible	196 146 KF

BUDGETS ANNEXES

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leur montant HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport se montent à 1 989 KF contre 1 772 KF en 1996.

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 14 704 KF contre 10 421 KF en 1996 et ont porté essentiellement sur :

- le programme de gestion centralisée des installations	359 KF
- la poursuite du programme de cartographie	352 KF
- et la poursuite des tranches annuelles	13 852 KF

dont les principales réalisations ont concerné :

* le boulevard Ouest	2 630 KF
* la réfection suite à rupture de canalisation sous le canal	1 988 KF
* la conduite aérienne provisoire traversée du canal	469 KF
* le Pont Battant	838 KF
* la rue du Funiculaire	557 KF
* la rue de la Préfecture	543 KF
* la station forêt de Chailluz	481 KF
* le chemin du Point du Jour	454 KF

* la rue de la Butte	418 KF
* les rues Marie Louise et Suard	413 KF
* le secteur des Vareilles	388 KF
* le chemin Français	349 KF

Le montant de l'annuité régresse sensiblement et passe de 6 302 KF à 5 202 KF.

En excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,8 % et passent de 33 859 KF à 34 119 KF (+ 260 KF).

Le montant de la contribution aux charges du budget principal s'établit à 4 950 KF contre 4 820 KF en 1996.

Abstraction faite de l'opération de valorisation des travaux exécutés en régie, les recettes de fonctionnement progressent de 1 % et passent de 62 217 KF à 62 810 KF.

Le produit des ventes d'eau aux abonnés ordinaires augmente de 6,1 % et s'établit à 39 789 KF contre 37 516 KF en 1996, pour un prix fixé à 5,25 F HT le mètre cube.

Les résultats de clôture 1997 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 1997	- 3 899 KF
* résultat des restes à réaliser	<u>- 2 299 KF</u>
	- 6 198 KF

Le programme d'investissement de 1997 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 6 198 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1997. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat non affecté de l'exercice 1996	1 901 KF
* résultat de l'exercice 1997	<u>10 670 KF</u>
* excédent de clôture 1997 disponible	12 571 KF

Budget Assainissement

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 2 062 KF contre 1 101 KF en 1996 (+ 961 KF). Cette hausse est principalement due à l'acquisition d'un véhicule muni d'un bras porteur (530 KF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 12 878 KF.

Les travaux ont porté principalement sur :

- les tranches annuelles (7 902 KF) dont :

* faubourg Tarragnoz	2 439 KF
* rue du Funiculaire	1 397 KF
* travaux de raccordement à l'égout	1 135 KF
* secteur des Vareilles	1 082 KF
* chemin du Point du Jour	825 KF
* chemin des Tilleroyes	400 KF

- des programmes existants :

* grosses réparations à la station	1 917 KF
* grosses réparations aux égouts	2 129 KF

- des programmes nouveaux :

* échangeur Planoise	468 KF
* collecteur Nord-Ouest	288 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 5 247 KF d'emprunt et par le versement de diverses participations pour 2 956 KF.

Le montant de l'annuité se monte à 14 483 KF contre 14 813 KF en 1996.

Si l'on exclut l'opération d'ordre relative aux intérêts courus (1 974 KF), les dépenses de fonctionnement progressent de 0,9 % et se montent à 36 678 KF.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 50 732 KF contre 46 987 KF en 1996.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une hausse et s'établit à 38 498 KF contre 33 884 KF en 1996 pour un prix fixé à 5,58 F HT le m³.

Les résultats de clôture 1997 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 1997	7 580 KF
* résultat des restes à réaliser 1997	- 14 889 KF
	- 7 309 KF

Le programme d'investissement 1997 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 7 309 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1997. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat non affecté de l'exercice 1996	1 820 KF
* résultat de l'exercice 1997	<u>17 908 KF</u>
* résultat de clôture 1997	19 728 KF

Forêts communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 1 056 KF si l'on exclut l'opération d'ordre visant à valoriser les travaux effectués par la régie municipale (700 KF) contre 500 KF en 1996.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 985 KF contre 3 955 KF en 1996.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, sont en baisse à 1 419 KF contre 1 651 KF en 1996. Ces ventes ne suffisent pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite la participation du budget principal à hauteur de 2 251 KF.

Les résultats de clôture 1997 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 1997	304 KF
* résultat des restes à réaliser 1997	<u>- 803 KF</u>
	- 499 KF

Le programme d'investissement 1997 fait apparaître au 31/12/1997 un besoin d'autofinancement complémentaire de 499 KF qui sera couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 1997. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M14.

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 1997 :	499 KF
---	--------

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

* les services :

- . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
- . de repas à domicile
- . de téléalarme
- . sociaux

* les interventions :

- . du médecin traitant
- . des infirmières libérales
- . des kinésithérapeutes
- . des pédicures
- . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation progressent de 1,9 % (1 804 KF au lieu de 1 771 KF) et les recettes du forfait de soins de 0,3 % (1 775 KF pour 1 770 KF en 1996).

Les dépenses d'exploitation 1996 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 1995 (n-2), soit 29 KF conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 22 septembre 1997.

Les résultats de clôture 1997 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* excédent cumulé à la clôture de l'exercice	233,0 KF
--	----------

Section d'exploitation

* excédent 1996 qui sera affecté à la couverture des dépenses 998	2,2 KF
---	--------

* excédent 1997 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1999	<u>0,9 KF</u>
	3,1 KF

III - BALANCES

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget Principal

- restes à réaliser	
. dépenses d'investissement	75 431 976,00 F
. recettes d'investissement	78 806 139,00 F
- dont opérations rattachées	
. dépenses de fonctionnement	1 418 121,06 F
. recettes de fonctionnement	4 585 918,01 F

b) Budgets annexes

- restes à réaliser	
. dépenses d'investissement	36 498 278,00 F
. recettes d'investissement	18 507 199,00 F
- dont opérations rattachées	
. dépenses de fonctionnement	2 884 131,60 F
. recettes de fonctionnement	0,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires,
- . les mouvements réels,
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels en francs) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 135 523 768,32	196 146 341,26	60 622 572,94
Budget Eaux	- 3 898 492,98	12 571 026,20	8 672 533,22
Budget Assainissement	7 580 312,69	19 727 762,91	27 308 075,60
Budget SSADPA	233 023,94	3 061,34	236 085,28
Budget Forêts Communales	303 429,52	499 356,48	802 786,00
Totaux	- 131 305 495,15	228 947 548,19	97 642 053,04

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions (hors réaménagement de la dette financée par emprunt : 151 898 KF).

	1996	1997	Différence	%
Dépenses d'investissement	359 325 860,73	402 721 093,42	43 395 232,69	12,1
Prélèvement M14		102 755 429,70		
Total dépenses investissement		505 476 523,12	146 150 662,39	40,7
Dépenses de fonctionnement	964 157 057,55	994 560 014,31	30 402 956,76	3,2
Total dépenses (hors prélèvement)	1 323 482 918,28	1 397 281 107,73	73 798 189,45	5,6
Total dépenses (avec prélèvement)		1 500 036 537,43	176 553 619,15	13,3
Recettes d'investissement	255 179 256,89	271 415 598,27	16 236 341,38	6,4
Prélèvement M14		102 755 429,70		
Total recettes investissement		374 171 027,97	118 991 771,08	46,6
Recettes de fonctionnement	1 147 673 162,39	1 223 507 562,50	75 834 400,11	6,6
Total recettes (hors prélèvement)	1 402 852 419,28	1 494 923 160,77	92 070 741,49	6,6
Total recettes (avec prélèvement)		1 597 678 590,47	194 826 171,19	13,9

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1995 à 26 jours,
- 1996 à 23 jours,
- 1997 à 19 jours
- pour 1998, l'estimation est faite à 27 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 27 495 opérations comptables en dépenses et 8 134 en recettes. Ce sont environ 28 000 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

«**M. MILLE** : Merci Monsieur le Maire pour cet exposé du compte administratif 1997.

M. DUVERGET : Tout d'abord merci aux services de nous avoir montré effectivement ce visuel sur la photographie de l'année 1997 écoulée en matière de compte administratif pour la Ville de Besançon, à la fois budgets principaux et budgets annexes. Tout à l'heure, nous entendions en bruit de fond, Monsieur le Maire, un peu de musique et des résultats de football. Je me posais la question de savoir si dans les stades ils entendaient votre présentation ? (rires).

Sur le plan de cette présentation, j'aurais d'abord une question car il y a quelque chose que je n'ai pas réussi à bien saisir en ce qui concerne la partie comptabilité que l'on trouve dans le rapport analytique à la rubrique administration générale. On remarque que certains taux de réalisation, par rapport à ce qui est prévu, ont considérablement varié d'une année sur l'autre, puisqu'on a une différence entre les recettes prévues et celles réalisées en 1997, de l'ordre de 16,5 % alors qu'elle était de 91,5 % en 1996. En 1996, vous nous expliquiez en partie la provenance des recettes, participation des partenaires du projet réseau fibre optique et subvention de l'Etat pour l'informatisation des bibliothèques ; par contre dans le rapport analytique présenté aujourd'hui, vous ne nous donnez aucune indication sur les recettes. Les 346 306 F encaissés proviennent-ils des partenaires du réseau LUMIERE ? On ne sait pas, on n'a pas d'indication suffisante sur ce point.

Dans le rapport portant sur les études comparatives des comptes administratifs des années 1993 à 1997, quelques éléments me paraissent importants sur les concours de l'Etat. Je me souviens qu'au moment de la présentation fin 1996 des orientations budgétaires pour 1997, il avait été précisé que l'Etat ne remplissait plus sa mission et je me souviens des propos très durs et très forts à la fois de M. le Maire et du Premier Adjoint concernant le désengagement de l'Etat par rapport notamment aux villes de 100 000 à 300 000 habitants. Or je constate dans ce document, que finalement si effectivement l'ensemble est à peu près au niveau de l'inflation, il n'y a pas de désengagement de l'Etat puisque dans le cadre des concours globaux de l'Etat recettes du pacte de stabilité financière, on remarque qu'en 1996 il y a eu 1,6 % d'évolution favorable des concours de l'Etat, en 1997 : 1,9 % et si l'on ajoute les autres concours globaux de l'Etat, on se trouve toujours dans des chiffres positifs. Donc lorsqu'on entend la Ville de Besançon dire que nous avons des difficultés particulières pour bâtir le budget de l'année suivante parce qu'il y a un désengagement de l'Etat, nous ne l'avons pas noté en tous les cas à travers les chiffres du compte administratif.

Quelque chose par contre qui évolue dans le budget, ce sont les dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont en hausse et c'est une bonne chose. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les investissements sont la réalité de la vie des Bisontins de demain. Par contre, nous observons toujours un glissement en matière de fonctionnement puisqu'en 1996 et 1997 le fonctionnement a, à nouveau, cru de 30 MF. Donc je serais tenté de dire que ce sont des dépenses de fonctionnement qui ne sont que partiellement maîtrisées et quand on regarde dans le détail ce qui

se passe dans la ventilation, il n'est pas toujours évident de comparer des chiffres d'une année sur l'autre parce que certains secteurs d'intervention peuvent avoir été regroupés dans d'autres chapitres. Toutefois en ce qui concerne l'action sociale, on s'aperçoit que c'est dans ce domaine que le dérapage de fonctionnement a été le plus important puisqu'on retrouve là les 30 MF : 122 MF de consommation en 1996, 152 MF en 1997. L'action sociale passe maintenant les 15 % sur le compte administratif 1997, donc il y a un manque de maîtrise en ce qui concerne les dépenses de ce secteur.

Vous avez par contre relativement maîtrisé la partie qui concerne les salaires puisque là effectivement on note une évolution assez faible. Ceci étant, je n'ai pas tout à fait retrouvé les mêmes chiffres que ceux que vous nous avez présentés tout à l'heure, Monsieur le Maire, puisque la masse salariale que vous nous avez présentée était de 411 MF en 1996, 414 MF en 1997 et j'avais noté, moi sur le total des charges et salaires, 402 MF en 1996 et 404 MF en 1997, donc on a des chiffres un peu différents mais disons que la variation est maîtrisée. Aussi le principal grief que je ferais à l'exercice financier -il ne s'agit pas de faire un grief par rapport au compte mais bel et bien par rapport à la politique de la ville- c'est que dans une période que vous avez qualifiée vous-même de très difficile, dans une période où finalement l'Etat ne s'est pas désengagé, vous continuez à avoir quelques dérapages sur le fonctionnement, notamment dans le domaine social. Il me semble que vous devez absolument mieux évaluer cette politique d'action sociale car c'est quelque chose qui peut déraiper considérablement si l'on n'y prend garde, sans un saut de satisfaction de la part des usagers forcément meilleur. Ce n'est pas parce qu'on accélère les dépenses sociales que l'on arrive pour autant à résoudre les problèmes urbains de la Ville de Besançon et les problèmes notamment de vie des quartiers. Je crois que c'est une question où il faut véritablement faire un effort dans le qualitatif et ne pas se contenter de répondre à la pression, à la demande sociale même si elle est très importante. Il me paraît nécessaire d'envisager là des éléments d'évaluation. Je sais que ce n'est pas évident et qu'il est plus facile d'évaluer des politiques d'investissement, car l'action sociale c'est beaucoup plus immatériel mais ce dérapage me paraît actuellement préoccupant. Voilà les quelques éléments sur lesquels je voulais insister au moment où est présenté ce compte administratif 1997. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. JACQUEMIN : Quelques remarques sur le compte administratif qui nous est présenté pour le budget principal avec un équilibre et un excédent de 60 MF, ce qui est à peu près équivalent à ce qui nous a été présenté les années précédentes quoiqu'en léger tassement.

Ma première réflexion serait de dire que l'exercice même de ce compte administratif s'est fait dans un contexte favorable de recettes. C'est un élément très positif pour vous, Monsieur le Maire, mais qui ne dépend pas forcément de vous. C'est un contexte favorable de recettes et je vais en donner quelques chiffres. Quand on regarde par exemple les ressources venant des impôts et taxes, résultat d'un vote de l'alourdissement de la pression fiscale qui avait été effectué en mars 1997, il y a + 25 MF de ressources en impôts et taxes. Il y a également des éléments favorables du côté de la compensation de la taxe professionnelle, plus de 3 MF et le fonds national de péréquation. Il y a également, mais vous le dites très honnêtement, des éléments de rattrapage DGF, DSU qui jouent favorablement pour ce budget et des dotations en subventions en augmentation de 7,1 %, c'est-à-dire 15 MF, ce qui est important.

Autre élément favorable de ressources ou de moindres charges plus exactement, c'est la baisse des frais financiers enregistrée pour 12 MF. J'ajouterai là-dessus, c'est d'ailleurs une résultante de votre politique, des recettes en augmentation notamment sur les jeux qui commencent à constituer une ressource importante pour cette ville et le produit des amendes de police, ce qui est peut-être un peu moins réjouissant pour les Bisontins, mais qui se chiffre en millions de francs. Tous ces éléments assurent à ce budget exécuté des ressources plus confortables, donc un contexte fiscal et économique favorable. Ceci vous permet de satisfaire une des demandes que nous avons

faite depuis de nombreuses années, c'est notamment la reprise de l'investissement et des dépenses d'équipement, ce qui est heureux mais pas suffisant puisque vous êtes revenu à un niveau de 200 MF qui représente 28 % de votre budget. Nous avons souhaité à plusieurs reprises atteindre un niveau de 30 % compte tenu des besoins. Donc on est sur la bonne voie mais effort à poursuivre Monsieur le Maire.

Ceci étant dit, il y a tout de même quelques sujets de préoccupations. Si on peut noter que sur certains chapitres, le taux d'exécution du budget est satisfaisant, sur certains autres il y a des reports de crédits importants. Cela demande peut-être de votre part quelques commentaires tout à l'heure. J'en ai noté quelques-uns par exemple dans le chapitre informatique ou dans la politique de renouvellement du parc des bus, il y a un report de 5,3 MF je crois sur des équipements dont on sait très bien qu'ils engagent l'avenir de la gestion de la ville et par exemple sur les transports urbains, ça me paraît tout à fait important.

La deuxième réflexion que je ferai dans les éléments négatifs, c'est qu'on sent très bien que, malgré des recettes plus favorables, votre gestion est tout de même alourdie par des dossiers qui pèsent durablement, des dossiers lourds d'urbanisme qui représentent des «loupés» peut-être antérieurs déjà de nombreuses années et dont on n'a pas fini de payer les effets. Je pense à la politique menée pour le réaménagement de la place Cassin, la réhabilitation de l'îlot des 408 logements de Brulard, qui sont autant d'opérations très lourdes qui n'ont pas fini effectivement de peser sur notre budget.

Je note aussi sur les points portant une ombre à votre gestion, des dossiers lourds dont le rythme d'exécution me paraît bien long au regard des ambitions que vous avez affichées à plusieurs reprises. Par exemple dans le cadre d'une politique touristique dynamique pour Besançon, on peut regretter tout de même le rythme d'exécution des travaux du Palais Granvelle car comment effectivement imaginer une politique touristique efficace si nous n'avons pas un certain nombre d'équipements qui attirent les touristes. Or voilà des années et des années que ce dossier du Palais Granvelle est engagé, nous souhaiterions qu'il puisse être accéléré. Je prends un deuxième exemple sur lequel j'ai déjà attiré votre attention, c'est celui de l'exécution du parc scientifique des Montboucons où on ne sent pas un engagement à la hauteur des ambitions.

Pour me résumer Monsieur le Maire, je dirais que le compte administratif que vous nous présentez est globalement convenable parce qu'il y a des recettes. Dans la colonne des recettes, il y a des choses qui conviennent et dont vous bénéficiez, en revanche dans la colonne des dépenses, votre gestion doit «traîner» des dossiers dont le fonctionnement s'alourdit pour l'avenir et qui constituent des nuages, c'est l'alourdissement du budget social, il y a eu dans vos rangs un certain nombre de récriminations qui ont été faites, qui ont émergé à l'extérieur, notamment sur l'équilibre de ce budget social et des organismes qui en sont chargés. Il y a une deuxième ombre au tableau en fonctionnement courant, les conditions d'équilibre du transport urbain qui se dégradent avec le temps. Besançon n'est pas la seule ville d'ailleurs où cela se produit mais on ne sent pas de votre part une politique engagée qui préserverait mieux l'avenir, donc autant de sujets, de questions qui sont posées.

M. FOUSSERET : Dans votre exposé, vous venez de parler d'un certain nombre d'erreurs lourdes et vous affichez parmi d'autres exemples, la place Cassin. Je crois qu'on ne peut pas parler d'une erreur lourde. En effet, si nous avons en 1993 une situation extrêmement dégradée, préoccupante de la place Cassin, c'était le résultat d'une part, de la mauvaise gestion d'un des commerçants importants de cette place et du fait qu'un certain nombre de promoteurs immobiliers à qui l'on avait peut-être imprudemment confié la gestion de ce site, voulaient «s'engraisser», pour reprendre un terme à la mode, sur le dos de commerçants bisontins. La place était dans une telle

situation qu'Euromarché avait fermé boutique et je me souviens qu'à cette époque le Maire a pris la décision d'aller à Paris avec le Président de la Chambre de Commerce qui était Jean MICHEL, pour mettre en place le mécanisme qui a conduit à la reprise en compte de cette place. Nous étions jeudi dernier avec M. le Préfet et M. le Maire sur cette place Cassin et nous avons pu constater que, si tout n'était pas parfait, elle était en train de sortir doucement de l'ornière dans laquelle elle était. Les commerçants ont retrouvé l'espoir, ainsi que les habitants du secteur, et parler d'erreur lourde quand, grâce à l'action de la Municipalité qui a effectivement mis là quelques deniers publics, on est en train d'aller dans la bonne direction, je crois que c'est un peu inconséquent, d'autant plus que si on se souvient bien, à l'époque lorsque la place Cassin a été conçue, il y a eu un certain nombre d'erreurs qui ont été faites, un manque de suivi de la Chambre de Commerce dont le Président était justement Michel JACQUEMIN qui avait préféré mettre quelques billes sur la zone de Valentin plutôt que de les mettre dans la place Cassin. Je vous le ressors souvent, même si cela vous dérange, mais c'est la vérité. Je pense qu'actuellement il faut qu'ici ensemble nous unissions nos efforts pour continuer dans cette bonne voie ; aussi ne critiquez pas ce qui au contraire est une action exemplaire de la Ville sur la place Cassin.

M. JUSSIAUX : Juste un mot, Monsieur le Président. Il me semble que l'annualité budgétaire, qu'il ne s'agit pas de remettre en question, n'aide pas à une réflexion de fond sur les grandes tendances. Je formulerai donc une demande : à la lumière des tableaux qui figurent dans le document que nous avons eu pour la réunion de ce soir, que ce soit le comparatif 1996-1997 ou les évolutions sur 1993-1997, peut-on imaginer avoir un document équivalent qui nous présenterait les mêmes réalités sur les mêmes années budgétaires par exemple 1988-1997, si possible avant la séance sur les orientations budgétaires, parce qu'à mon sens il n'y a qu'un document de cette nature qui nous permettrait d'avoir peut-être une discussion de fond sur quelques grands domaines de l'action municipale.

M. BONNET : Je suis toujours surpris alors qu'on est dans une logique d'agglomération et de développement du District, que régulièrement on reproche à Michel JACQUEMIN ce qu'il a fait pour Valentin à un moment donné en créant des emplois pour des Bisontins à Valentin alors qu'on n'était pas encore, au Conseil Municipal de Besançon, à ce moment-là dans une logique districale. Cela me laisse perplexe, c'est de la petite guerre politicienne mais ça m'étonne.

Vous ne serez pas surpris que je partage les arguments avancés par Jean-Claude DUVERGET et Michel JACQUEMIN et je voudrais simplement faire une toute petite remarque. J'ai vu dans le document appréciant l'évolution des comptes administratifs sur plusieurs années, qu'il y avait en matière d'investissement économique une très nette augmentation entre 1996 et 1997. J'ai suffisamment critiqué M. JEANNEROT pour le reconnaître, mais en même temps je me demande comment cela a pu être aussi bas jusqu'en 1996 vu tous les beaux discours faits par M. JEANNEROT car 0,63 % de l'ensemble des dépenses d'investissement en 1996 c'est quand même léger. Alors dans la mesure où il a fait preuve récemment d'un grand esprit critique au Conseil Général après deux mois de mandat, comment se fait-il qu'il ait mis plus de trois ans à faire évoluer les choses au Conseil Municipal ? Cela me laisse perplexe.

M. PINARD : D'abord un petit mot pour dire à notre collègue BONNET que, s'agissant de la zone de Valentin, il y en a quand même une bonne partie avec Châtillon-le-Duc qui est hors District, s'il pouvait faire en sorte que cette chose se répare, tout le monde en serait ravi. On a mis en cause, on a même parlé je crois de dérapage, de manque de maîtrise en matière sociale. Or cela ne dépend pas de nous, nous allons le voir. Il y a une ligne qui pour la première fois, je n'ai jamais vu cela et je suis quand même un des plus anciens, qui baisse mais j'ai bien peur que ce ne soit que provisoire, c'est la ligne du contingent d'aide sociale : 26 457 000 F c'est - 0,23 % par rapport à l'exercice, c'est du jamais vu. Je rappelle quand même qu'en 1990, nous étions à 13 522 000 F ; on peut se poser la

question de savoir si cette maîtrise est durable. Je crois qu'on peut avoir quelques points d'inquiétude. Quand on suit la répartition des allocataires RMI entre les trois bassins du Département, Montbéliard, Besançon et le Haut Doubs, on s'aperçoit qu'au 31 décembre 1994 il y avait à peu près égalité entre le bassin de Besançon et le bassin de Montbéliard : 46 % des allocataires à Montbéliard, 45,6 % à Besançon, le Haut Doubs fait 8,4 % et progressivement un différentiel s'est creusé, ce qui fait qu'au 31 décembre 1997 Montbéliard, l'ensemble du bassin d'emplois était à 42,7 %, Besançon à 47,9 %, cela fait quand même une différence de 5 points cette fois-ci, le Haut Doubs ayant un point de plus, 9,4 %. Je pense que cela tient en grande partie au fait qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui sont au RMI entre le temps où se terminent leurs études et le temps où ils trouvent leur premier emploi. La loi qui a institué le RMI n'était pas faite pour cela. Finalement ce n'est pas un abus mais enfin cela pose des problèmes singulièrement dans des quartiers puis cela a des répercussions sur notre contingent d'aide sociale. Je rappelle que la moyenne départementale du contingent, c'est 169 F par habitant et que nous, nous atteignons pratiquement les 250 F.

Il y a des espoirs de modification, je ne veux pas me répéter mais je rappelle que dans le rapport Sueur, c'est quand même nouveau, il est fait état d'une réforme urgente du mode de calcul du contingent aujourd'hui contre-productif en matière de solidarité et je me demande si dans le cadre de cette réforme, il ne conviendrait pas de prendre en compte les dépenses des communes car il y en a qui ont de lourdes dépenses, M. DUVERGET a fait état d'une dérive de 30 MF, alors que d'autres n'en ont pas. Je veux dire qu'il y a des communes qui ont un CCAS et des communes qui n'en ont pas.

Je ne veux pas être autiste, je crois qu'il faut entendre ce qui se dit, et je ne vois pas des « trotskistes britanniques » partout, tant s'en faut, mais quand je vois des gens qui ne sont pas de Besançon, et qui dans leur commune n'ont pas de CCAS, je me demande si la première revendication n'est pas d'unir toutes nos forces pour arriver à ce qu'il n'y ait pas de trous dans ce département dans la couverture par les CCAS, alors qu'il y a des solutions avec l'intercommunalité dans ce domaine. De très gros progrès ont été réalisés en ce sens dans le canton d'Ornans ou ailleurs. Il faut savoir que les charges continuent à monter et curieusement c'est souvent de la partie qui nous joute, la Haute-Saône, que nous vient bon nombre de cas sociaux. Je pense que le Président par intérim qui siège tous les lundis dans une collectivité locale en est d'accord. Il ne se passe pratiquement pas de semaine sans qu'on voie arriver à Besançon, parfois suite à des questions accidentelles -un pavillon qui brûle dans un village de Haute-Saône par exemple- des personnes dont le relogement se fait à Besançon car il n'y a pas de solution alternative locative entre Pin-l'Emagny et Besançon. Aussi, si dans le calcul du contingent d'aide sociale, on pouvait tenir compte de ce qui est fait, je crois qu'il y aurait une piste à suivre. Il serait facile notamment de tenir compte de tout ce qui est dépenses municipales au plan social et qui entraînent des économies pour d'autres collectivités.

Nous avons célébré il y a peu de temps les 10 ans de l'Escapade, cette structure d'accueil de jour qui permet à des personnes de retarder l'entrée en établissement. C'est une économie très conséquente pour le Département qui en a la charge mais je me suis fait communiquer le budget, ce n'est pas une structure lourde, 722 000 F pour les services que cela rend et qui donne entière satisfaction aux usagers et à leur famille. Sur ce budget de 722 000 F, je vois qu'il y a une subvention de la commune de 451 000 F. En toute logique, cette somme-là devrait au moins à 50 % être retirée de notre contingent parce que l'autre collectivité, grâce à cela, économise peut-être 1 MF. Je crois qu'il faut vraiment qu'on creuse de ce côté-là. Voilà pour cette affaire de contingent, félicitons-nous pour une fois de cette baisse de 0,23 % qui fait suite à des hausses qui étaient quand même inquiétantes, de l'ordre de 9 à 10 points, mais je le répète est-ce durable ? Nous n'en savons rien.

En ce qui concerne les recettes, il est fait état dans le rapport du fait que la taxe additionnelle aux droits de mutation passe de 7,3 MF en 1996 à 8,2 MF en 1997, soit une hausse de 11,5 %. C'est vrai que c'est une hausse qui est moins juteuse, si je puis dire, que celle que nous enregistrons au Département qui, lui, est passé, compte administratif à compte administratif, de 98 MF à 110 MF, soit une hausse de 12 %. Quand on regarde nos chiffres, il est rare que nous ayons des ressources. Si toutes les ressources augmentaient de 11,5 %, nous serions à l'aise et peut-être pourrions-nous faire face à certaines demandes, 11,5 % c'est extrêmement important. Mais cela traduit quoi ? Il y a des petits changements de législation mais cela traduit surtout la reprise de l'activité et là il faut quand même se poser la question, sous la forme où l'a posée le Premier Ministre : pourquoi Messieurs de la droite, êtes-vous descendus de l'arbre, de l'échelle au moment où les fruits commençaient à mûrir, avec cette foutue dissolution ? Vous dites que tout cela est grâce à vous ; si vous l'aviez prévu, je ne vois vraiment pas la logique. Il est vrai d'ailleurs que s'agissant de la maturité des fruits, nous y avons veillé je ne dis pas par des moyens artificiels, tant s'en faut, mais nous y avons veillé par une injection sélective de pouvoir d'achat qui contribue à cette renaissance et je crois savoir, si j'en juge par les rapports du Département, que les recettes du droit de mutation au dernier trimestre 1997, je ne sais pas si les services ont des notifications par trimestre, ont pas mal augmenté. Il y a donc des choses qui dépendent de la conjoncture, encore faut-il parfois l'aider.

S'agissant du principal concours, la DGF, tous concours confondus y compris celui dont M. JACQUEMIN a parlé, y compris la DSU, nous ne sommes quand même qu'à 1,26 %. Ce qui m'amène à me poser une question peut-être un peu taboue. Dans l'autre collectivité, le Département, la DGF a augmenté par rapport à 1996 de 21,5 % ; vous me direz que c'est exceptionnel, que c'était la fin de la péréquation due au fait que le Département avait dépassé le seuil de 10 % des logements sociaux, ce qui devrait faire que certains se tournent aussi vers le Département. Je ne dis pas qu'ils aillent manifester sous d'autres fenêtres mais je ne peux que me poser une question : quand on est une collectivité qui a 18 MF en plus grâce au logement social, est-ce qu'on n'est pas en droit d'attendre des retombées et pourquoi s'adresser toujours à la même collectivité qui n'est pas en charge officiellement de par la loi de la responsabilité. Par exemple, nous ne sommes pas contributifs au FSL qui entre parenthèses a augmenté de 25 % l'année dernière, l'Etat a mis 500 000 F de plus et le Département s'aligne. Mais quand je vois cette hausse de 21,5 % qui est quand même confortable, qui fait passer la DGF de 103 MF à 125 MF et quand je vois que cette hausse une fois digérée donc maintenue pour l'année suivante, on a 2,7 % à comparer à notre 1,26 %, je me pose des questions quant à l'efficacité relative de l'association qui défend les intérêts des grandes villes par rapport à ce qu'était et ce qu'est toujours sans doute la puissante APCG (Association des Présidents de Conseils Généraux). Pour moi, il y a un test : qu'on n'ait pas été à même de récupérer les bases de taxe professionnelle des Télécom alors qu'il n'y a aucune justification, que par rapport à EDF ou autres ces bases nous échappent alors qu'elles reviendraient surtout aux grandes villes qui sont celles qui sont le plus dans le besoin, je crois qu'au plan parlementaire et au plan associatif, il y a sans doute des choses à revoir.

Ce compte administratif prouve que nous ne sommes pas étranglés mais dans la reprise par rapport à d'autres collectivités, il en est qui sont plus au large que nous et du point de vue de la justice distributive, il n'est pas égoïste de dire que les grandes villes ne sont pas spécialement bien traitées à l'heure où c'est quand même elles qui supportent l'essentiel des charges liées à l'explosion de la société ou du moins une bonne part.

M. DUVERGET : En entendant Joseph PINARD, mais ce n'est pas ce qui motivait ma deuxième intervention, je serais tenté de donner une citation qui était au sujet de philosophie ce matin au bac littéraire, citation extraite d'un texte d'Auguste COMTE : « mais certainement la force de la démonstration a une importance très supérieure à celle qu'on lui a supposée jusqu'ici ».

L'intervention que je souhaite faire est liée aux budgets annexes et notamment au budget de l'eau, je dirais revenons à nos sources. L'excédent est important : pour l'exercice 1997, il est donc de plus de 8 MF. Je voudrais connaître un peu l'attitude de la Ville en la matière et pour les années à venir. Cet excédent, s'agit-il au sens propre d'un réservoir financier pour la Ville ? S'agit-il de transformer immédiatement cet excédent en investissement dans ce domaine-là ? Ou bien ne peut-on pas envisager, ce n'est pas une proposition que je fais mais c'est un élément de réflexion aussi, à partir du moment où on a un excédent sur ce qui est demandé à la population, ne peut-on pas envisager une baisse ? Alors bien sûr, c'est l'aspect utopique mais je voudrais savoir si réellement ce réservoir peut être élastique, si on a commencé à le remplir, si on va continuer ou bien si on va constamment le transformer, et c'est ce que je souhaite, en investissement dans ce domaine-là.

M. VUILLEMIN : Je vais dans un premier temps m'efforcer de répondre aux questions qui ont été posées et après si vous voulez bien, j'ajouterai quelques commentaires personnels.

Dans l'ordre des intervenants, Monsieur DUVERGET, vous m'avez reproché gentiment au fond d'avoir dénoncé le désengagement de l'Etat, etc. alors qu'au vu des résultats, selon vous, ce n'est pas vrai. Deux choses par rapport à cela. Quand on regarde les recettes provenant de l'Etat en 1997, il ne faut jamais oublier que la Ville a bénéficié d'une recette exceptionnelle de 14 MF pour un rattrapage DGF - DSU 1993/1997, admettez avec moi que ça change singulièrement les choses. On l'a eu une fois, on ne l'aura plus.

Deuxième chose, dans les diapositives qui vous ont été présentées, il y en a une qui était très intéressante de ce point de vue, c'était la structure des financements où au fond on montre comment sont financées les dépenses par rapport à ce qui arrive de l'Etat, par rapport à l'impôt, par rapport à l'emprunt, etc. Mais précisément s'agissant de l'Etat et notamment plus particulièrement de la DGF et de la DSU, cette participation de l'Etat en 1993 était de 18,1 % des dépenses totales, en 1997 ce n'est plus que 13,6 %.

Vous avez fait aussi quelques remarques sur les dépenses de fonctionnement. Excusez-moi de le répéter mais il ne faut jamais oublier que nous sommes à présent en M14 et maintenant les subventions d'équipement figurent bien évidemment en dépenses de fonctionnement, ce qui modifie singulièrement les comparaisons avec les années précédentes.

Je voudrais quand même rappeler s'agissant des dépenses de fonctionnement, qu'elles ont évolué en 1997 par rapport à 1996 de 3,2 %. Si on compare Besançon aux villes de 100 000 habitants et plus, croyez-moi on est très bien placé. Je voudrais rappeler qu'en 1995 par rapport à 1994, c'était 4 % et qu'en 1997 c'est 3,2 % incluses les subventions d'équipement auxquelles je viens de faire allusion. Les dépenses de personnel, cela a d'ailleurs été dit par l'un d'entre vous, sont parfaitement maîtrisées.

Je voudrais aussi signaler dans la section fonctionnement, le Maire l'a dit, la diminution forte des intérêts d'emprunts. Ensuite on a parlé de dérive à propos des dépenses sociales. Là j'ai envie de répondre deux choses, il faudra aller le dire aux personnes qui manifestent sous les fenêtres car eux nous disent qu'on dépense moins qu'avant, qu'on fait des économies sur le social et ici on nous dit que cela dérive, il y a 30 MF de plus, etc. Qui a raison ? D'abord il n'y a pas de dérive parce qu'avec la M14, excusez-moi d'insister, le contingent d'aide sociale qui figurait en fonction 3 figure maintenant aux comptes sociaux du CCAS. 26 MF sont donc passés d'une fonction à une autre, cela explique en grande partie ce que vous avez qualifié de dérive de 30 MF. Joseph y a fait allusion tout à l'heure, mais je veux dire si on parle de dérive, on ne peut pas ici passer sous silence le contingent d'aide sociale qui pèse de plus en plus lourdement sur les budgets des communes, c'était autour de 10 MF en 1989 et 26 MF en 1997 et c'est une dépense obligatoire pour les communes.

M. JACQUEMIN, lui, nous a dit qu'au fond nous avons de la chance car nous sommes dans un contexte favorable de recettes et bien évidemment il a pointé du doigt les impôts. C'est vrai que l'an dernier on a donné un coup de pouce aux impôts directs, + 4,8 % mais je voudrais quand même rappeler ici, je suis dans mon rôle en le faisant, que nous avons fait en 1997 ce que les autres ont fait en 1996, et singulièrement la Région et le Département. Je ne suis pas de ceux qui disent : la Région fait cela, etc. mais je crois qu'il y a une collectivité qui a dû faire 9 % ou quelque chose comme cela en 1996 et l'autre autour de 5 %, donc on ne peut pas après nous montrer du doigt parce que nous on fait 4,8 %. Et en 1996 il suffit de regarder tous les rapports de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, quasiment toutes les communes ont donné un coup de pouce sur leurs impôts en 1996. On a attendu une année de plus, c'est peut-être le tort qu'on a eu, si on l'avait fait avec tout le monde, on en aurait peut-être moins parlé.

En revanche, à part ce secteur-là, on ne peut pas dire que nous sommes dans un contexte favorable concernant les recettes. On vient d'évoquer les recettes provenant de l'Etat, je maintiens que le pacte de stabilité n'a pas été un cadeau pour les communes et des gens comme M. FOURCADE l'ont dénoncé. Donc ce n'est pas un discours propre à la Ville de Besançon.

Nos propres recettes diminuent, alors on peut y voir la crise, on peut y voir tout ce qu'on veut, il y a moins de gens qui vont dans les musées, à la piscine, à la patinoire, etc. Là aussi c'est des manques à gagner pour la commune. Autrement dit, si une commune veut progresser, les seuls leviers qui lui restent sont la fiscalité et l'emprunt. On a pris l'engagement jusqu'à la fin du mandat de maintenir, s'agissant des taux communaux, une fiscalité à 1 %. Il reste l'emprunt et je ne suis pas de ceux qui souhaitent endetter la Ville au-delà du raisonnable, ce ne serait pas sérieux.

S'agissant des préoccupations de M. JACQUEMIN sur des reports de crédits dans le domaine des bus, les crédits qui sont reportés étaient prévus pour l'achat des fameux bus hybrides dont on parle -comme Soeur Anne qui ne voit rien venir- depuis quelques années et on espère bien que ceux-là ou d'autres finiront par arriver à Besançon.

Gérard JUSSIAUX a parlé de son souhait d'avoir un document sur 10 ans. Je me suis immédiatement tourné vers les services parce que tu te doutes bien que la préparation d'un document comme cela ne se fait pas en 8 jours. Il y a quand même une chose qu'il faudra intégrer, c'est le passage de M12 en M14 qui ne simplifie pas du tout les comparaisons ou alors qui oblige à revoir tous les calculs, soit en remettant les subventions d'équipement en investissement, soit en les enlevant. Pour ce point précis, aie bien conscience que ce n'est pas facile à faire. Je ne te promets pas qu'on te donnera satisfaction car c'est un travail considérable que tu nous demandes là.

Quelques commentaires particuliers. S'agissant, et c'est un des bons points du compte administratif, du pourcentage de réalisation des dépenses d'investissement, au niveau du BP il se situe à 72,4 %, le dernier document connu concernant les villes comparables aux nôtres, pour les villes de plus de 100 000 habitants - 100 000/ 150 000 habitants, c'était 64,8 %, on est à plus de 72 % donc on est bien dans les clous. Je rappelle qu'en 1996 c'était 68,5 % et en 1995, 63,2 %.

On a souligné aussi que les dépenses d'investissement sont en augmentation en 1997 puisqu'en pourcentage elles se situent au-delà de 28 % des dépenses totales, c'était 26 % en 1996 et 24 % en 1995.

J'ai parlé du fonctionnement, je voudrais dire aussi un mot très rapide sur les mouvements financiers. En 1997 et cette année, une politique de gestion active de la dette a été conduite : renégociation de contrats, remboursement par anticipation, etc. Les résultats sont très positifs en matière de réduction de frais financiers, cela a été souligné. Je voudrais souligner tout particu-

lièrement que l'encours de notre dette pour le budget principal est passé de 882 742 KF au 31 décembre 1996 à 853 846 KF un an plus tard au 31 décembre 1997, soit un désendettement de plus de 28 MF, soit un peu plus de 7 100 F par habitant au 1^{er} janvier de cette année contre 7 400 F douze mois auparavant.

Deux mots pour conclure, toutes les diapositives qu'on a vues illustrent parfaitement le rôle d'une ville. Une commune, c'est la collectivité de proximité par excellence, on a vu une école, de la voirie, des équipements de quartier, etc. et il y a aussi la dimension de capitale régionale puisque nous sommes ville centre et capitale régionale. Dans sa dimension culturelle, on a parlé de l'Orchestre, de concerts, dans le domaine sportif on a vu des championnats de France de patinage, la piscine, etc. La Ville a investi et a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement donc le compte administratif qui vous est présenté me paraît tout à fait bon.

M. LE MAIRE : Je remercie le Président. Je n'aurai pas grand chose à ajouter puisque tout a été dit et bien dit, surtout par le Premier Adjoint qui connaît le budget et le compte administratif sur les doigts de la main. Je voudrais toutefois féliciter la majorité bien sûr et aussi l'opposition parce que l'an dernier il n'y avait pas eu de question. Aujourd'hui, vous avez posé des questions et des questions même intelligentes (rires). J'ai entendu que ce bilan était convenable, ce qui n'est pas mal. C'est vrai qu'il y a peut-être des «loupés» d'urbanisme comme l'a dit M. JACQUEMIN, mais allez du côté des 408 et de Brulard et demandez à tous ceux qui vivent là si c'est vraiment un loupé. Ils vous diront peut-être l'inverse. Cassin, je crois que Jean-Louis en a parlé, c'est une résurrection, il n'y avait pratiquement plus rien, maintenant il y a de l'animation, Malins Plaisirs en plus d'Intermarché, je crois qu'on a renversé totalement la tendance de la place Cassin.

Alors c'est vrai, Monsieur JACQUEMIN, il y a des ombres. Mais qui n'en a pas ?

Il y a toujours ce problème de la M14 qu'on a du mal à maîtriser car il y a des décalages dans les chapitres et la comparaison est toujours difficile pour nos services et pour nous-mêmes. Je pense qu'elle sera bientôt assimilée et qu'on pourra comparer ce qui est comparable sinon en prenant comme cela un chapitre ou un secteur, il est difficile de se faire une religion.

Je voudrais terminer en remerciant surtout, je l'ai fait tout à l'heure, Mme DEVERS mais aussi Mme ROMAND qui, gentiment, avec le sourire, nous font remarquer que ce n'est pas facile d'établir un budget, de le suivre et d'arriver à un compte administratif qui est cette année un bon compte administratif. Voilà Monsieur le Président ce que je voulais ajouter brièvement.

M. MILLE : Merci Monsieur le Maire. Je crois qu'il n'y a plus de demande d'explication. Je vais donc maintenant vous demander de bien vouloir quitter la salle pour que l'on puisse passer au vote de ce compte administratif.

.....

M. MILLE : Monsieur le Maire, je tiens à vous féliciter pour votre bonne gestion 1997. En effet, votre compte administratif a été approuvé par 42 voix pour, 2 contre et 9 abstentions. Je veux féliciter aussi les collègues pour la confiance qu'ils ont accordée au Maire et je lui rends, comme convenu, sa place.

M. LE MAIRE : Merci de la confiance que vous venez de manifester par ce vote».

M. MILLE : Monsieur le Maire, je vous rends compte qu'après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1997.

Je vous félicite pour ce résultat.

M. LE MAIRE : Je remercie Jean MILLE de la courte présidence qu'il a assumée et le Conseil Municipal, Majorité, Opposition, divers, du résultat de ce vote.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.